

ISPD

ISPD Network, S.A.

Comptes annuels et rapport de gestion de l'exercice 2023
Y compris le rapport d'audit des comptes annuels

(Traduction d'un rapport et des comptes initialement publiés en espagnol et préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en Espagne. En cas de divergence, la version en langue espagnole prévaut)

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS DÉLIVRÉ PAR UN EXPERT-COMPTABLE INDÉPENDANT

Aux actionnaires d'ISPD Network, S.A.:

Opinion

Nous avons audité les comptes annuels d'ISPD Network, S.A., (la Société), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de pertes et profits, l'état des changements sur les capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et le mémoire, tous consolidés, correspondants à l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints expriment, par rapport à tous les aspects significatifs, l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie correspondants à l'exercice clos à ladite date, conformément au cadre normatif d'information financière qui est d'application (identifiés à la note 2 du mémoire) et, notamment, aux principes et critères comptables contenus.

Fondement de l'avis

Nous avons mené à bien notre audit conformément à la réglementation qui régle l'activité d'audit aux comptes en vigueur en Espagne. Nos responsabilités selon ces règles sont décrites ci-dessous à la rubrique Responsabilités de l'auteur par rapport à l'audit des comptes annuels de notre rapport.

Nous sommes étrangers à la Société conformément aux exigences morales et d'indépendance, qui sont applicables à notre audit des comptes annuels en Espagne selon les exigences du règlement de régulation de l'activité d'audit de comptes. Dans ce contexte, nous n'avons pas prêté de services autres que ceux de l'audit des comptes et il n'y a pas eu lieu à des situations ou circonstances qui, conformément aux dispositions de la politique de régulation ci-dessus, auraient affecté l'indépendance nécessaire et pouvant donc l'engager.

Nous considérons que la preuve d'audit que nous avons obtenue fournit une base suffisante et adéquate pour notre avis.

Aspects les plus importants de l'audit

Les aspects majeurs de l'audit sont ceux qui, à notre avis professionnel, ont été considérés comme les risques d'incorrection matérielle les plus significatifs de notre audit des comptes annuels de la période actuelle. Ces risques ont été traités dans le contexte de notre audit de l'ensemble des comptes annuels et dans la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons aucune autre opinion concernant ces risques.

Nous avons déterminé que le risque décrit ci-dessous est le risque le plus important pris en compte dans l'audit et qui doit être signalé dans notre rapport.

Investis dans des entreprises du groupe et associées à long terme

La Société est à la tête d'un groupe de sociétés comprenant un certain nombre de sociétés contrôlées, le montant des investissements dans le patrimoine et les crédits accordés à des sociétés du groupe étant très important (voir notes 8 et 9 du mémoire ci-joint). Les investissements dans le capital propre net d'un montant de 17.628 milliers d'euros se maintiennent dans des sociétés développant plusieurs activités et sont localisés dans plusieurs pays. En fonction du cadre normatif d'information financière d'application, il faudra évaluer au moins lors de la clôture de l'exercice le besoin de faire des corrections de valorisation sur ces parts par rapport à leur montant récupérable. En fonction du cadre normatif d'information financière d'application, il faudra effectuer de corrections d'estimations au moins lors de la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une évidence objective d'indices de dégradation. Les méthodes permises pour calculer le montant récupérable sont nombreuses et elles exigent le calcul de valeurs raisonnables, le calcul de valeurs actuelles du flux de trésorerie et l'identification de plus-values tacites, domaines dans lesquels il y a un haut degré de jugement et d'estimation, car de petits changements dans les variables et les hypothèses employées peuvent avoir une incidence majeure dans la détermination de celles-ci par rapport aux investissements dans le patrimoine ainsi que dans les crédits accordés. Nous avons donc considéré ce domaine comme significatif dans notre audit.

Nos procédures d'audit ont inclus, parmi d'autres, la compréhension de la procédure suivie par la Société identifiant les indices de dégradation, ainsi que la compréhension de la procédure suivie par la Direction en vue de recueillir les informations qui ont servi de base pour calculer la valeur récupérable et les hypothèses employées. Nous avons analysé les projections de cash flow réalisées et nous avons impliqué les spécialistes de notre compagnie dans la révision d'aspects liés à la méthodologie d'évaluation employée, dans la révision mathématique du modèle et dans l'analyse du caractère raisonnable des hypothèses les plus importantes. Par ailleurs, nous avons évalué si les informations montrées sur les comptes annuels remplissent les exigences du cadre normatif d'information financière applicable.

Autres informations : Rapport de gestion

Les autres informations comprennent exclusivement le rapport de gestion de l'exercice 2023, dont l'établissement est de la responsabilité des administrateurs de la Société et il ne fait pas partie intégrante des comptes annuels.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne porte pas sur le rapport de gestion. Notre responsabilité sur le rapport de gestion, conformément aux exigences du règlement de régulation de l'activité d'audit des comptes, consiste à évaluer et informer de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels, à partir de la connaissance de l'entité obtenue lors de la réalisation de l'audit des comptes ci-dessus et hors les informations autre que celles obtenues comme évidence lors de celui-ci. Notre responsabilité consiste également à évaluer et informer si le contenu et le dépôt du rapport de gestion sont conformes au règlement qui est d'application. Si, sur la base du travail que nous avons réalisé, nous concluons qu'il y a des incorrections matérielles, nous sommes obligés de le signaler.

Sur la base du travail que nous avons réalisé, selon ce qui est décrit au paragraphe ci-dessus, les informations contenues dans rapport de gestion coïncident avec celles des comptes annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et leur contenu et leur dépôt sont conformes au règlement d'application.

Responsabilité des administrateurs par rapport aux comptes annuels

Les administrateurs sont responsables de l'établissement des comptes annuels ci-joints, de telle façon qu'ils montrent l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société, conformément au cadre normatif d'information financière applicable à l'entité en Espagne, ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent bon pour permettre la préparation de comptes annuels sans aucune incorrection matérielle découlant d'une fraude ou une erreur.

Lors de la préparation des comptes annuels, les administrateurs sont responsables de l'évaluation de la capacité de la Société pour continuer comme entreprise en activité, mettant en évidence les questions liées à l'entreprise en activité et employant le principe comptable d'entreprise en activité sauf si les administrateurs entendent liquider la Société ou cesser ses opérations, ou s'il n'existe une autre alternative crédible.

Responsabilités de l'expert-comptable liées à l'audit des comptes annuels

Nos buts sont l'obtention d'une sécurité raisonnable de ce que l'ensemble des comptes annuels ne comporte aucune incorrection matérielle découlant d'une fraude ou une erreur, ainsi que la délivrance d'un rapport d'audit avec notre opinion. Une sécurité raisonnable est un degré élevé de sécurité, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément au règlement de régulation de l'activité d'audit de comptes en vigueur en Espagne décèle toujours une incorrection matérielle, lorsqu'il y en a. Les incorrections peuvent être dues à une fraude ou erreur et sont considérées comme étant matérielles si, individuellement ou de manière agrégée, nous pouvons prévoir raisonnablement qu'elles auraient de l'influence sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent en se basant sur les comptes annuels.

Faisant partie d'un audit conformément à la réglementation de régulation de l'activité d'audit des comptes en vigueur en Espagne, nous mettons en œuvre notre avis professionnel et nous gardons une attitude de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De même :

- Nous identifions et estimons les risques d'incorrection matérielle dans les comptes annuels, suite à une fraude ou une erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit pour donner réponse à ces risques et nous obtenons l'évidence d'audit suffisante et appropriée pour fournir une base pour notre opinion. Le risque de ne pas détecter une incorrection matérielle découlant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une incorrection matérielle découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer collusion, falsification, omissions délibérées, déclarations intentionnellement erronées, ou le contournement du contrôle interne.
- Nous obtenons la connaissance du contrôle interne relevant pour l'audit en vue de concevoir des procédures d'audit qui seraient appropriées en fonction des circonstances, et non en vue d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous évaluons si les politiques comptables mises en pratique sont appropriées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que les informations correspondantes mises en évidence par les administrateurs.
- Nous concluons sur la détermination de si l'emploi, par les administrateurs, du principe comptable d'entreprise en activité est approprié et, sur la base de l'évidence d'audit obtenue, nous concluons sur le fait de l'existence ou l'inexistence d'une incertitude matérielle liée à des faits ou aux conditions pouvant générer de grands doutes sur la capacité de la Société pour continuer comme entreprise en activité. Si nous concluons qu'il y a une incertitude matérielle, il faut souligner sur notre rapport d'audit les informations correspondantes révélées sur les comptes annuels ou, au cas où ces révélations ne seraient pas appropriées, exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions sont basées sur l'évidence d'audit obtenue jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Néanmoins, les faits ou conditions futurs pourraient justifier le fait que la Société ne soit plus une entreprise en activité.
- Nous évaluons la présentation globale, la présentation structurelle ainsi que le contenu des comptes annuels, y-compris les informations révélées, et si les comptes annuels représentent les transactions et les faits sous-jacents d'une manière qui arrive à exprimer l'image fidèle

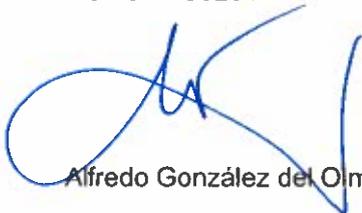
Nous nous mettons en communication avec les administrateurs de l'entité en ce qui concerne, entre autres questions, la portée et le moment de réalisation de l'audit planifié et les principales découvertes de l'audit, ainsi que toute défaillance majeure du contrôle interne décelée lors de l'audit.

Parmi les risques majeurs qui ont fait l'objet de communication aux administrateurs de l'entité, nous déterminons ceux ayant été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période actuelle et qui sont, par conséquent, les risques majeurs.

Ces risques sont décrits dans notre rapport d'audit sauf si les dispositions légales ou réglementaires interdisent la divulgation publique de la question.

Grant Thornton, S.L.P., Sociedad Unipersonal

ROAC n° S0231



Alfredo González del Olmo

ROAC n° 18863

23 avril 2024



Comptes annuels d'ISPD Network, S.A. au 31 décembre 2023

ISPD NETWORK, S.A.

Comptes annuels et rapport des administrateurs au 31
décembre 2023

Comprend le rapport d'audit sur les comptes annuels

ISPD NETWORK, S.A.			
Bilan			
au 31 décembre 2023			
(libellé en euros)			
ACTIF	Note	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF NON COURANT		19 855 673	18 906 244
Immobilisations incorporelles		1 542 534	769 482
Actifs en cours		975 768	698 500
Applications informatiques		566 766	70 982
Immobilisations corporelles	5	166 665	149 738
Installations techniques et autres immobilisations corporelles		166 665	149 738
Investis dans des entreprises du groupe et associées à long terme		17 727 862	17 568 412
Instruments de capitaux propres		17 627 862	17 468 412
Crédits aux entreprises du groupe et associées à long terme	8.1 y 18	100 000	100 000
Investissements financiers à long terme	8.1	2 610	2 610
Crédits aux entreprises		2 610	2 610
Actifs pour impôts différés		416 002	416 002
ACTIF COURANT		7 034 216	5 938 091
Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser		4 973 396	4 685 253
Clients pour les ventes et prestation de services	8.1	7 342	6 010
Clients, entreprises et associés	8.1 y 18	4 337 673	4 453 116
Autres crédits aux administrations publiques		628 381	226 127
Investissements dans les entreprises du groupe et associées à court terme	8.1 y 18	1 856 454	879 372
Crédits aux entreprises		1 856 454	879 372
Régularisations à court terme		44 796	180 032
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents	8.1	159 570	193 434
Trésorerie		159 570	193 434
TOTAL ACTIF		26 889 889	24 844 335

ISPD NETWORK, S.A.			
Bilan			
au 31 décembre 2023			
(Libellé en euros)			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31.12.2023	31.12.2022
CAPITAUX PROPRES		6 611 709	7 009 756
Fonds propres		6 611 709	7 009 756
Capital		819 099	819 099
Capital émis		819 099	819 099
Réserves	11.2	12 701 235	12 701 235
Légaux et statutaire		46 282	46 282
Autres réserves		12 654 953	12 654 953
(Actions et participations propres au capital)		(665 000)	(665 000)
Résultats négatifs des années antérieures		(5 845 579)	(5 702 589)
Résultat de l'exercice		(398 046)	(142 990)
PASSIF NON COURANT		5 477 698	5 574 528
Dettes à long terme	8.2.2	300 450	397 280
Dettes envers des établissements de crédit		291 136	373 108
Créances pour bail financier	7.2	-	5 545
Autres passifs financiers	8.2	9 314	18 627
Dettes envers des sociétés du groupe à long terme	8.2 y 18	5 177 248	5 177 248
PASSIF COURANT		14 800 482	12 260 052
Dettes à court terme	8.2	2 701 666	1 491 385
Dettes envers des établissements de crédit		2 549 153	897 413
Dettes de location-financement		-	-
Autres passifs financiers		152 513	593 956
Dettes envers des entreprises du groupe et associées à court terme	8.2 y 18	8 232 424	7 481 048
Créditeurs commerciaux et autres comptes à payer		3 866 392	3 287 619
Fournisseurs	8.2	522 047	121 540
Fournisseurs, entreprises du groupe et associées	8.2 y 18	1 910 944	1 540 566
Créditeurs variés	8.2	953 315	966 884
Personnel (rémunérations en instance de paiement)	8.2	254 863	316 433
Passifs pour impôt courant		53 404	28 404
Autres dettes auprès des administrations publiques		171 819	313 791
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		26 889 889	24 844 335

ISPD NETWORK, S.A.			
Compte de Pertes et Profits			
Correspondant à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2023			
(libellé en euros)			
	Note	31.12.2023	31.12.2022
OPÉRATIONS CONTINUES			
Montant net du chiffre d'affaires		8 221 031	8 420 478
Vente		260 137	47 525
Prestation de services		7 960 894	8 372 952
Travaux effectués par l'entreprise pour ses actifs		400 000	-
Approvisionnement :		(146 885)	(109 455)
Travaux effectués par d'autres entreprises		(146 885)	(109 455)
Autres recettes d'exploitation :			
Recettes accessoires et autres recettes de gestion courante		1 586	2 515
Frais de personnel		(4 631 020)	(4 120 624)
Salaires, rémunérations et assimilés		(3 897 396)	(3 516 989)
Charges sociales		(733 624)	(603 635)
Autres frais d'exploitation		(3 740 458)	(4 384 335)
Services extérieurs		(3 730 417)	(3 519 541)
Pertes, détérioration et variations des provisions pour opérations commerciales	8.1.1	-	(28 262)
Autres dépenses administratives courantes		(10 041)	(836 532)
Amortissement des immobilisations	5 y 6	(279 436)	(87 151)
Dépréciation et résultats des cessions d'actifs immobilisés	5	(3 508)	38 907
Autres résultats		32 596	998 790
RESULTAT D'EXPLOITATION		(146 094)	759 124
Recettes financières		42 107	13 759
De valeurs négociables et autres instruments financiers		42 107	13 759
D'entreprises du groupe et associées	18	41 653	7 870
De tiers		454	5 889
Dépenses financières :		(614 513)	(207 847)
Dettes auprès de tiers		(68 224)	(17 828)
Dettes envers des sociétés du groupe et associées	18	(546 289)	(190 020)
Différences de change		356 109	4 793
Détérioration et résultat pour aliénations d'instruments financiers		-	(586 389)
RÉSULTAT FINANCIER		(216 297)	(775 684)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(362 391)	(16 560)
Impôts sur les bénéfices		(33 545)	(124 108)
Autres taxes		(2 110)	(2 322)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(398 046)	(142 990)

ISPD NETWORK, S.A.
État de variation des capitaux propres
 Correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2023

A) ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES RECONNUES

	31.12.2023	31.12.2022
(A) RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES	(398 046)	(142 990)
	-	-
B) TOTAL RECETTES ET FRAIS IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAUX PROPRES		
Virements au compte de pertes et profits	-	-
(C) TOTAL VIREMENTS AU COMPTE DE PERTES ET PROFITS		
TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS	(398 046)	(142 990)

(B) ÉTAT TOTAL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital Statutaire	Prime d'émission	Réserves	(Actions et participations propres au capital)	Autres instruments de capitaux propres	Résultat de l'exercice	Résultats négatifs des années antérieures	Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE 2022	819 099	-	12 701 235	(570 000)	-	(530 198)	(5 172 390)	7 247 746
Autres variations des capitaux propres.								
Résultat de l'exercice						(142 990)		(142.990)
Distribution des résultats de l'exercice antérieur.						530 198	(530 198)	-
Autres opérations				(95 000)				(95.000)
Augmentations de capital et autres distributions								
SOLDE, 31 DÉCEMBRE 2022	819 099	-	12 701 235	(665 000)	-	(142 990)	(5 702 588)	7 009 756
Autres variations des capitaux propres.								
Résultat de l'exercice						(398 046)		(398.046)
Distribution des résultats de l'exercice antérieur.						142 990	(142 990)	-
SOLDE, 31 DÉCEMBRE 2023	819 099	-	12 701 235	(665 000)	-	(398 046)	(5 845 578)	6 611 709

ISPD NETWORK, S.A.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL
CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023 (Libellé en euros)

FLUX DE TRÉSORERIE	Note	31.12.2023	31.12.2022
(A) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(445 982)	(153 223)
Résultat de l'exercice avant impôt		(362 391)	(16 560)
Ajustements du résultat		65 059	(149 113)
a) Amortissement des immobilisations	5 y 6	279 436	87 151
(b) Corrections d'évaluation pour détérioration		-	586 389
(c) Écart de provisions		-	28 262
d) Recettes financières	14.b	(42 107)	(13 759)
e) Dépenses financières	14.b	614 513	207 847
(f) Différences de change		(356 109)	(4 793)
g) Résultat des sorties et cessions d'immobilisations (+/-)		3 508	(38 907)
(h) Autres résultats		(432 596)	(998 789)
(i) Imputation des subventions (-)		(1 586)	(2 515)
Variation du flux de capital		425 866	74 114
a) Débiteurs et autres comptes à encaisser		(288 143)	(660 882)
b) Autres actifs courants		135 236	
c) Crédoeurs et autres comptes à payer		578 774	734 995
d) Autres actifs et passifs non courants			
Autres flux de trésorerie des activités d'exploitation		(574 516)	(61 663)
a) Paiements intérêts		(614 513)	(207 847)
b) Prélèvement des intérêts		42 107	13 759
c) Recettes (paiements) d'impôts sur le revenu (-/+)		(2 110)	124 108
d) Autres paiements (encaissements) (-/+)			8 317
(B) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(1 354 695)	(593 106)
Paiements pour investissement		(1 354 695)	(593 106)
a) Entreprises du groupe et associées			
b) Immobilisations incorporelles		(695 372)	(470 958)
(c) Immobilisations corporelles	5	(98 428)	(106 383)
(d) Autres actifs financiers			
e) Entreprises du groupe et associées		(560 895)	158 075
(f) Autres actifs			(173 840)
(C) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		1 766 812	761 998
Encaissements et paiements pour instruments de patrimoine		-	(95 000)
(a) Acquisition d'instruments de capitaux		-	(95 000)
b) Émission d'instruments de patrimoine		-	
Encaissements et paiements pour les instruments de passif financier		1 321 787	852 205
(a) Émission		2 306 133	2 869 600
1. Dettes envers des établissements de crédit		1 564 207	26 976
2. Dettes envers les sociétés du groupe associés (+)		741 926	2 842 624
3. Autre			
(b) Remboursement et amortissement		(948 347)	(2 017 395)
1. Dettes envers des établissements de crédit			
2. Dettes envers les sociétés du groupe et associés (+)		(977 082)	(73 897)
3. Autre		(7 265)	(1 943 499)
Recouvrements des dividendes et rémunérations d'autres instruments de capitaux			
Paiements suite à la distribution de dividendes			
(D) EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE		445 026	4 793
(E) AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE OU ÉQUIVALENTS		(33 864)	15 668
Trésorerie ou équivalents au début de l'exercice.		193 434	177 766
Trésorerie ou équivalents à la fin de l'exercice.		159 570	193 434



Comptes annuels d'ISPD Network, S.A. au 31 décembre 2023

ISPD NETWORK, S.A.

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2023

ISPD Network, S.A**MÉMOIRE CORRESPONDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023****NOTE 1. CONSTITUTION, ACTIVITÉS ET RÉGIME LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ****a) Constitution et régime légal**

ISPD Network, S.A. (ci-après, la Société) a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom de "Interactive Network, S.L.", devenant une société anonyme et changeant son nom en I-Network Publicidad, S.A. le 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer le nom de la société en Antevenio, S.A. Le 25 novembre 2021, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer le nom de la société en ISPD Network, S.A.

b) Activité et siège social

Son objet social est d'exercer les activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont typiques des agences générales de publicité, en étant en mesure d'effectuer tout type d'actes, de contrats et d'opérations et, en général, d'adopter toutes les mesures qui, directement ou indirectement, conduisent à l'accomplissement de l'objet social susmentionné ou qui sont jugées nécessaires ou opportunes à cet effet. Les activités comprises dans l'objet social peuvent être exercées en tout ou en partie par la société, soit directement, soit indirectement par le biais de ses participations dans d'autres sociétés ayant un objet identique ou similaire.

La Société avait son siège social à C/Marqués de Riscal, 11, 4ème étage à Madrid, ayant transféré son siège social à calle Apolonio Morales, 13c, Madrid le 30 septembre 2020. La Société est la société mère d'un groupe de sociétés dont l'activité consiste à réaliser des activités liées à la publicité sur internet. Les comptes annuels d'ISPD Network, S.A. et des filiales pour l'exercice 2022 ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la société mère le 22 juin 2023 et déposés au registre du commerce de Madrid.

La société est cotée sur le marché alternatif français Euronext Growth depuis 2007.

La société maintient un volume important de soldes et de transactions avec les sociétés du groupe auquel elle appartient.

L'exercice financier de la société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

c) Régime juridique

La société est régie par ses statuts et par la loi sur les sociétés de capitaux en vigueur.

NOTE 2. BASE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**a) Image fidèle**

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été obtenus à partir des registres comptables de la société et ont été préparés conformément à la législation mercantile en vigueur et aux règles établies dans le plan comptable général approuvé par le décret royal 1514/2007, du 16 novembre, en appliquant les modifications introduites par le décret royal 1159/2010 du 17 septembre et par le décret royal 602/2016 du 2 décembre, ainsi que par le décret royal 1/2021 du 12 janvier, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice.

b) Principes comptables appliqués

Les états financiers ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables énoncés dans le code de commerce espagnol et le plan comptable national espagnol.

Il n'y a pas de principes comptables ou de bases de mesure obligatoires ayant un effet significatif qui ne soient plus appliqués dans sa préparation.

c) Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Conformément à la législation comptable en vigueur, les états financiers sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de l'entreprise.

d) Comparaison des informations

Les présents états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 présentent des chiffres comparatifs pour l'exercice 2022, qui faisaient partie des états financiers pour l'exercice 2022 approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de le 22 juin 2023 . Les éléments des différentes périodes sont donc comparables et homogènes.

e) Regroupement d'éléments

Afin de faciliter la compréhension du bilan, du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie, ces états sont regroupés et les analyses nécessaires sont présentées dans les notes correspondantes des états financiers.

f) Responsabilité des informations et des estimations faites

La préparation des états financiers ci-joints nécessite des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les estimations et hypothèses correspondantes sont fondées sur l'expérience historique et sur divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances. Les estimations et hypothèses respectives sont réexaminées en permanence ; les effets des révisions des estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle elles sont effectuées, si elles n'affectent que cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes futures, si la révision les affecte.

Lors de la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, des estimations ont été faites pour évaluer certains actifs, passifs, produits, charges et engagements qui y figurent. Ces estimations concernent essentiellement

- Évaluation d'éventuelles pertes de valeur sur certains actifs (note 4c)
- Évaluation des pertes possibles dans la détermination de la valeur recouvrable des participations dans des entreprises du groupe, des entreprises multigroupe et des entreprises associées pour lesquelles des projections de flux de trésorerie futurs ont été utilisées, avec des rendements, des taux d'actualisation et d'autres variables et hypothèses établies par la direction de l'entreprise qui justifient l'évaluation de ces participations (notes 4e).
- Durée d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles (notes 4a et 4b)
- Montant de certaines provisions (note 4i)

Bien que ces estimations aient été réalisées sur la base de la meilleure estimation disponible au 31 décembre 2023, des informations supplémentaires ou des événements et circonstances externes peuvent rendre nécessaire la modification des hypothèses utilisées pour réaliser ces estimations comptables au cours des périodes futures, ce qui serait fait de manière prospective, en comptabilisant les effets du changement d'estimation dans le futur compte de résultat correspondant.

Outre le processus d'estimations systématiques et leur révision périodique, certains jugements de valeur sont effectués, notamment ceux relatifs à l'évaluation de la dépréciation éventuelle d'actifs, de provisions et de passifs éventuels.

g) Mention sur la déclaration d'informations non financières (IFN)

Le groupe ISPD Network, S.A. et ses filiales, conformément aux dispositions des articles 262.5 de la LSC et 49.6 du Code de commerce, est exempté de la présentation de la Déclaration d'informations non financières, étant donné que les informations relatives à ce groupe sont incluses dans la Déclaration d'informations non financières de Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. et ses filiales, qui fait partie du rapport de gestion.

NOTE 3. DISTRIBUTION DU RÉSULTAT

La proposition de répartition des bénéfices de la société pour l'exercice 2023, que le conseil d'administration de la société a soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, est présentée ci-dessous :

Base de partage	2023
Pertes et profits (perte)	(398 046)
Total	(398 046)
Application	
Aux résultats négatifs d'exercices antérieurs	(398 046)
Total	(398 046)

La proposition de répartition du bénéfice pour 2022 approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2023 est la suivante :

Base de partage	2022
Pertes et profits (perte)	(142 990)
Total	(142 990)
Application	
Aux résultats négatifs d'exercices antérieurs	(142 990)
Total	(142 990)

NOTE 4. RÈGLES D'ENREGISTREMENT ET D'ÉVALUATION

Les principales règles d'évaluation utilisées par la société dans la préparation de ses comptes annuels au 31 décembre 2023, conformément à celles établies par le plan comptable national espagnol, sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, diminué de l'amortissement cumulé (calculé sur la base de leur durée de vie utile) et des éventuelles pertes de valeur.

Ils sont évalués à leur coût de production ou d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Applications informatiques

Les licences de logiciels achetés à des tiers ou développés en interne sont capitalisées sur la base des coûts encourus pour l'acquisition ou le développement du logiciel et sa préparation à l'utilisation.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile à un taux de 25 % par an.

Les frais de maintenance des logiciels informatiques encourus au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée constatée.

Les frais d'entretien et de maintenance encourus au cours de l'exercice sont imputés au compte de profits et pertes. Les coûts de renouvellement, d'extension ou d'amélioration des immobilisations corporelles, qui représentent une augmentation de la capacité, de la productivité ou un allongement de la durée de vie utile, sont capitalisés en tant qu'augmentation de la valeur des actifs correspondants, après décomptabilisation des valeurs comptables des éléments remplacés.

Les impôts indirects sur les immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'achat ou le coût de production que lorsqu'ils ne sont pas directement recouvrables auprès des autorités fiscales.

Les immobilisations corporelles, nettes de toute valeur résiduelle, sont amorties selon la méthode linéaire sur les années de la durée de vie utile estimée pendant laquelle l'entreprise s'attend à les utiliser, comme le montre le tableau suivant :

	31/12/2023		31/12/2022	
	Pourcentage annuel	Durée de vie utile estimée	Pourcentage annuel	Durée de vie utile estimée
Autres installations	20	5	20	5
Mobilier	10	10	10	10
Matériel informatique	25	4	25	4
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10	20-10	5-10

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique ou revenu futur n'est attendu de son utilisation, de sa cession ou de sa vente.

Le gain ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est déterminé comme la différence entre le produit net de la cession, le cas échéant, et la valeur comptable de l'élément et est comptabilisé dans le compte de résultat de l'année au cours de laquelle la décomptabilisation a eu lieu.

Les investissements réalisés par la société dans des locaux loués, qui ne sont pas séparables de l'actif loué, sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile du contrat de location, y compris la période de renouvellement lorsqu'il existe des preuves que le renouvellement aura lieu, et la durée de vie économique de l'actif.

c) Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une perte de valeur se produit lorsque la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle dépasse sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'usage.

À cette fin, au moins à la fin de l'année, la société évalue, au moyen du "test de dépréciation", s'il existe des indices de dépréciation des immobilisations corporelles ou incorporelles à durée de vie indéterminée ou, le cas échéant, des unités génératrices de trésorerie, auquel cas la valeur recouvrable est estimée en procédant aux ajustements d'évaluation correspondants.

La dépréciation des immobilisations corporelles est calculée sur une base individuelle. Toutefois, lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur recouvrable de chaque actif individuel, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque immobilisation corporelle est déterminée.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement (ce qui n'est pas autorisé dans le cas spécifique du goodwill), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été

comptabilisée au cours des périodes précédentes. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée comme un produit dans le compte de résultat.

d) Contrats de location et autres transactions de nature similaire

La société classe un contrat de location en tant que contrat de location-financement lorsque les conditions économiques du contrat de location indiquent que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif loué ont été transférés à la société. Si les conditions du contrat de location ne sont pas remplies pour être qualifiées de contrat de location-financement, le contrat de location est classé en tant que contrat de location simple.

d.1) Leasing financier

Dans les transactions de location-financement dans lesquelles la société agit en tant que preneur, la société comptabilise un actif dans le bilan en fonction de la nature de l'actif loué et un passif pour le même montant, qui est le plus faible de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée au début du contrat de location des paiements minimaux convenus au titre de la location, y compris l'option d'achat. Les loyers conditionnels, les frais de service et les taxes payables par le bailleur ne sont pas inclus. La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle est encourue, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les actifs enregistrés pour ce type d'opérations sont amortis selon les mêmes critères que ceux appliqués à l'ensemble des immobilisations corporelles (ou incorporelles), en fonction de leur nature.

d.2) Contrats de location simple

Les charges découlant des contrats de location simple sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

e) Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, la société classe les instruments financiers en tant qu'actif financier, passif financier ou instrument de capitaux propres sur la base de la substance économique de la transaction, en tenant compte des définitions d'un actif financier, d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres dans le cadre d'information financière applicable décrit dans la note 2.

La comptabilisation d'un instrument financier intervient lorsque l'entreprise devient partie à l'instrument financier, soit en tant qu'acquéreur, soit en tant que détenteur, soit en tant qu'émetteur.

a.1) Actifs financiers

La société classe ses actifs financiers sur la base du modèle économique qui leur est appliqué et des caractéristiques des flux de trésorerie de l'instrument.

Le modèle d'entreprise est déterminé par la direction de l'entreprise et reflète la manière dont

chaque groupe d'actifs financiers est géré ensemble pour atteindre un objectif commercial spécifique. Le modèle économique que l'entreprise applique à chaque groupe d'actifs financiers est la manière dont l'entreprise gère ces actifs afin d'obtenir des flux de trésorerie.

Pour classer les actifs, la Société tient également compte des caractéristiques des flux de trésorerie qui en découlent. En particulier, elle fait une distinction entre les actifs financiers dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont des paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû (ci-après, les actifs qui répondent au critère UPPI), et les autres actifs financiers (ci-après, les actifs qui ne répondent pas au critère UPPI).

Plus précisément, les actifs financiers de la société sont classés dans les catégories suivantes :

a.1.1) Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit d'actifs financiers pour lesquels la société applique un modèle économique dont l'objectif est de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'exécution du contrat, et dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des encaissements de principal et d'intérêts, Les actifs financiers sont des actifs qui répondent au critère UPPI (actifs financiers dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû).

La société considère que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier sont uniquement des recouvrements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû, lorsqu'il s'agit d'un prêt ordinaire ou commun, que la transaction soit conclue à un taux d'intérêt nul ou inférieur à celui du marché. La société considère que les actifs financiers convertibles en instruments de capitaux propres de l'émetteur, les prêts à taux d'intérêt variable inversé (c'est-à-dire un taux qui a une relation inverse avec les taux d'intérêt du marché) ou ceux pour lesquels l'émetteur peut différer le paiement des intérêts si ce paiement affecte sa solvabilité, sans que les intérêts différés ne produisent d'intérêts supplémentaires, ne répondent pas à ce critère et ne sont donc pas classés dans cette catégorie.

Pour déterminer si elle applique à un groupe d'actifs financiers le modèle économique de la collecte de flux de trésorerie contractuels ou si elle applique un autre modèle économique, la société prend en considération le calendrier, la fréquence et la valeur des ventes qui ont lieu et qui ont eu lieu dans le passé au sein de ce groupe d'actifs financiers. Les ventes en elles-mêmes ne déterminent pas le modèle d'entreprise et ne peuvent donc pas être considérées isolément. Par conséquent, l'existence de ventes ponctuelles au sein d'un groupe d'actifs financiers ne détermine pas le changement de modèle économique pour les autres actifs financiers de ce groupe. Pour apprécier si de telles ventes déterminent un changement de modèle économique, la Société prend en compte les informations existantes sur les ventes passées et les ventes futures attendues pour le même groupe d'actifs financiers. Elle prend également en considération les conditions qui existaient au moment des ventes passées et les conditions actuelles lorsqu'elle évalue le modèle économique qu'elle applique à un groupe d'actifs financiers.

En général, cette catégorie comprend les créances commerciales et non commerciales :

- Créances commerciales : Actifs financiers résultant de la vente de biens et de la prestation de services dans le cadre des transactions commerciales de l'entreprise pour un paiement différé.
- Créances non commerciales : actifs financiers qui, n'étant pas des instruments de capitaux propres ou des dérivés, n'ont pas d'origine commerciale et dont les encaissements sont d'un montant déterminé ou déterminable, provenant de prêts ou d'opérations de crédit accordés par la société.

Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie donnée plus les coûts de transaction directement attribuables.

Nonobstant ce qui précède, les créances commerciales dont l'échéance est inférieure à un an et qui ne sont pas assorties d'un taux d'intérêt contractuel sont initialement évaluées à leur valeur nominale, à condition que l'effet de la non-actualisation des flux de trésorerie ne soit pas significatif, auquel cas elles continueront d'être évaluées à ce montant, à moins qu'elles ne soient dépréciées.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. Les intérêts courus sont comptabilisés dans le compte de résultat.

À la fin de l'année, la société procède aux ajustements de dépréciation appropriés lorsqu'il existe une preuve objective qu'un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque similaires évaluées collectivement, s'est déprécié à la suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale qui entraînent une réduction ou un retard dans le recouvrement des flux de trésorerie futurs estimés, qui peuvent être causés par l'insolvabilité du débiteur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées sur la base de la différence entre leur valeur comptable et la valeur actuelle à la fin de l'année des flux de trésorerie futurs estimés qui seront générés (y compris ceux qui découlent de l'exécution des sûretés et/ou des garanties personnelles), actualisés au taux d'intérêt effectif calculé au moment de la comptabilisation initiale. Pour les actifs financiers à taux variable, la société utilise le taux d'intérêt effectif qui, conformément aux conditions contractuelles de l'instrument, est applicable à la fin de l'année. Ces ajustements sont comptabilisés dans le compte de résultat.

a.1.2) Actifs financiers au coût

Les actifs financiers suivants sont inclus dans cette catégorie :

- Investissements dans les capitaux propres des sociétés du groupe, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées.
- Autres investissements dans des instruments de capitaux propres dont la juste

valeur ne peut être déterminée par référence à un marché actif ou ne peut être estimée de manière fiable, et instruments dérivés ayant de tels investissements comme sous-jacents.

- Les actifs financiers hybrides dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, à moins qu'ils ne remplissent les critères pour être classés comme actifs financiers au coût amorti.
- Apports aux coentreprises et comptes similaires.
- Prêts participatifs dont les intérêts sont conditionnels, soit parce qu'un taux d'intérêt fixe ou variable est convenu pour être subordonné à la réalisation d'une étape par l'emprunteur (par exemple, la réalisation d'un bénéfice), soit parce qu'ils sont calculés en fonction des performances de l'entreprise de l'emprunteur.
- Tout actif financier qui pourrait être initialement classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir une estimation fiable de sa juste valeur.

Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie versée, majorée des coûts de transaction directement imputables. Les honoraires versés aux conseillers juridiques ou autres professionnels impliqués dans l'acquisition de l'actif sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultat. Les dépenses générées en interne lors de l'acquisition de l'actif ne sont pas non plus comptabilisées comme une augmentation de la valeur de l'actif et sont enregistrées dans le compte de résultat. Dans le cas d'investissements réalisés avant d'être considérés comme des participations dans une société du groupe, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée, la valeur comptable immédiatement avant que l'actif ne soit qualifié comme tel est considérée comme le coût de l'investissement.

Les instruments de capitaux propres classés dans cette catégorie sont évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les apports effectués dans le cadre d'une coentreprise et de contrats similaires sont évalués à leur coût, augmenté ou diminué respectivement du bénéfice ou de la perte revenant à l'entreprise en tant que coentrepreneur non gestionnaire, déduction faite des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Le même critère est appliqué aux prêts participatifs dont les intérêts sont conditionnels, soit parce qu'un taux d'intérêt fixe ou variable est convenu en fonction de la réalisation d'une étape dans l'entreprise emprunteuse, soit parce qu'ils sont calculés uniquement en fonction de la performance de l'activité de l'entreprise emprunteuse. Si, en plus des intérêts conditionnels, il y a des intérêts fixes irrévocables, ces derniers sont comptabilisés comme des produits financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction sont portés au compte de profits et pertes sur une base linéaire pendant la durée du prêt participatif.

Au moins à la fin de l'année, la société procède aux ajustements d'évaluation nécessaires lorsqu'il existe des preuves objectives que la valeur comptable d'un investissement n'est pas recouvrable.

Le montant de l'ajustement de valeur est calculé comme la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, cette dernière étant la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par l'investissement, qui, dans le cas des instruments de capitaux propres, est calculée soit en estimant ceux que l'on s'attend à recevoir à la suite de la distribution de dividendes par l'entreprise détenue et de la cession ou de la décomptabilisation de l'investissement dans l'entreprise détenue, soit en estimant sa part des flux de trésorerie que l'entreprise détenue devrait générer par ses activités ordinaires et par la cession ou la décomptabilisation de l'investissement.

La comptabilisation des pertes de valeur et, le cas échéant, leur reprise, doit être comptabilisée comme une charge ou un produit, respectivement, dans le compte de résultat. La reprise d'une perte de valeur doit être limitée à la valeur comptable de l'investissement qui aurait été comptabilisée à la date de la reprise si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Toutefois, lorsqu'un investissement a été réalisé dans l'entreprise avant sa classification en tant que société du groupe, entité contrôlée conjointement ou entreprise associée, et avant cette classification, et que des ajustements d'évaluation ont été effectués et comptabilisés directement dans les capitaux propres à la suite de cet investissement, ces ajustements sont conservés après la classification jusqu'à la cession ou la décomptabilisation de l'investissement, date à laquelle ils sont comptabilisés dans le compte de résultat, ou jusqu'à ce que les circonstances suivantes se produisent :

- Dans le cas d'ajustements d'évaluation antérieurs dus à des réévaluations d'actifs, les pertes de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres à hauteur du montant des réévaluations précédemment comptabilisées et tout excédent est comptabilisé dans le compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées directement en capitaux propres ne sont pas reprises.
- Dans le cas de dépréciations antérieures, lorsque la valeur recouvrable dépasse ultérieurement la valeur comptable des investissements, cette dernière est augmentée, dans la limite de la dépréciation susmentionnée, par rapport au poste de capitaux propres qui a enregistré les dépréciations antérieures et, à partir de ce moment, le nouveau montant obtenu est considéré comme le coût de l'investissement. Toutefois, lorsqu'il existe une preuve objective de la dépréciation de la valeur de l'investissement, les pertes cumulées sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du compte de résultat.

Les critères d'évaluation des participations dans les sociétés du groupe, les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement sont détaillés dans la section suivante.

(a) Participations dans des entreprises du groupe, des entreprises associées et des entreprises multigroupes

Les sociétés du groupe sont celles qui sont liées à la société par une relation de contrôle et les entreprises associées sont celles sur lesquelles la société exerce une

influence notable. En outre, les entités contrôlées conjointement comprennent les sociétés sur lesquelles, en vertu d'un accord, un contrôle conjoint est exercé avec un ou plusieurs partenaires. Ces investissements sont initialement évalués au coût, qui correspond à la juste valeur de la contrepartie payée plus les coûts de transaction directement attribuables. Dans les cas où la société a acquis des intérêts dans des sociétés du groupe par le biais d'une fusion, d'une scission ou d'un apport non monétaire, si ceux-ci lui confèrent le contrôle d'une activité, elle évalue l'intérêt conformément aux critères établis par les règles spécifiques relatives aux transactions avec des parties liées, établies par l'article 2 de la NRV 21^a sur les "Opérations entre sociétés du groupe", en vertu desquelles elles doivent être évaluées aux valeurs qu'elles ont apportées aux comptes annuels consolidés, établis selon les critères établis par le code du commerce, du groupe ou du grand sous-groupe dans lequel la société acquise, dont la société mère est espagnole, est incluse. S'il n'existe pas de comptes annuels consolidés, élaborés conformément aux principes établis par le code du commerce, dans lesquels la société mère est espagnole, ils seront intégrés à la valeur apportée par ces participations aux comptes annuels individuels de la société apporteuse.

Ils sont ensuite évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. Ces corrections sont calculées comme la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'investissement. À moins qu'il n'y ait de meilleures preuves de la valeur recouvrable, les capitaux propres de l'entreprise détenue sont pris en compte, ajustés pour tenir compte des plus-values latentes existant à la date d'évaluation.

Dans le cas où l'entreprise détenue a une participation dans une autre entreprise détenue, les capitaux propres figurant dans les comptes annuels consolidés sont pris en compte.

Les variations de valeur dues à des pertes de valeur et, le cas échéant, leur reprise, sont enregistrées respectivement comme une charge ou un produit dans le compte de profits et pertes.

a.1.3) Décomptabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés, conformément au cadre conceptuel du plan comptable national espagnol, approuvé par le décret royal 1514/2007 du 16 novembre, en fonction de la réalité économique des transactions et pas seulement de la forme juridique des contrats qui les régissent. Concrètement, un actif financier est décomptabilisé, en tout ou en partie, lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou lorsqu'il est transféré, à condition que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété soient transférés. L'entreprise considère que les risques et les avantages liés à la propriété de l'actif financier ont été substantiellement transférés lorsque son exposition aux variations des flux de trésorerie n'est plus significative par rapport à la variation totale de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets futurs associés à l'actif financier.

Si l'entreprise n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif financier, l'actif est décomptabilisé lorsque le contrôle n'est pas conservé.

Si l'entreprise conserve le contrôle de l'actif, elle continue à le comptabiliser pour le montant auquel elle est exposée aux variations de la valeur de l'actif transféré, c'est-à-dire son implication continue, en comptabilisant le passif associé.

La différence entre la contrepartie reçue, nette des coûts de transaction imputables, compte tenu de tout nouvel actif obtenu moins tout passif assumé, et la valeur comptable de l'actif financier transféré, plus tout montant cumulé comptabilisé directement en capitaux propres, détermine le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif financier et fait partie du résultat de la période au cours de laquelle il survient.

La Société ne décomptabilise pas les actifs financiers dans les transferts où elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, tels que l'escompte de factures, l'affacturage avec recours, la vente d'actifs financiers dans le cadre d'accords de mise en pension à un prix fixe ou au prix de vente majoré des intérêts et les titrisations d'actifs financiers dans lesquelles les Sociétés conservent un financement subordonné ou d'autres types de garanties qui absorbent la quasi-totalité des pertes attendues. Dans ces cas, les entreprises comptabilisent un passif financier pour un montant égal à la contrepartie reçue.

a.2) Passifs financiers

Les passifs financiers de l'entreprise comprennent les dettes financières, les dettes commerciales et les autres dettes.

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction, sauf si l'entreprise a désigné un passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des dérivés et des passifs financiers désignés à la JVTPL, qui sont ensuite comptabilisés à la juste valeur, les gains ou les pertes étant comptabilisés dans le compte de résultat.

Toutes les charges liées aux intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument qui sont comptabilisées dans le compte de résultat sont incluses dans les charges ou produits financiers.

Aucun passif n'est évalué ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

f) Transactions, soldes et flux en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées pour leur contre-valeur en euros, sur la base des taux de change au comptant en vigueur à la date des transactions.

À la fin de chaque période de référence, les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur sont évalués au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée, c'est-à-dire à la fin de la période de référence. Lorsque les gains ou les pertes résultant des variations de

l'évaluation d'un élément non monétaire sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, tout écart de change est également comptabilisé directement dans les capitaux propres. Inversement, lorsque les gains ou les pertes résultant des variations de l'évaluation d'un élément non monétaire sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice, les différences de change sont comptabilisées dans le résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères ont été convertis en euros au taux de clôture de l'exercice, tandis que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique ont été convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle les transactions ont eu lieu.

Les différences positives et négatives résultant du règlement des transactions en devises étrangères et de la conversion en euros des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

g) Imposition des bénéfices

De 2013 à 2016, les sociétés du groupe domiciliées en Espagne ont été imposées sous le régime spécial de consolidation fiscale, au sein du groupe dirigé par la société.

Le 30 décembre 2016, une réunion du conseil d'administration a eu lieu au cours de laquelle il a été signalé que la société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. ("ISP") détient 83,09 % du capital social d'ISPD Network (voir note 11), et que conformément aux dispositions de l'article 61.3 de la loi 27/2014, du 27 novembre, sur l'impôt sur les sociétés, et parce qu'ISPD Network S. A. a perdu son statut d'entité du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acquis une participation dans celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, il est résolu d'incorporer la société au groupe fiscal avec effet au 1er janvier 2016. A. ayant perdu sa qualité d'entité du groupe fiscal 0212/2013, du fait de la prise de participation par ISP de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, il est décidé d'incorporer la société en tant que filiale du groupe fiscal 265/10, dont l'entité est ISP, à compter de la période d'imposition commençant le 1er janvier 2017.

La charge ou le produit d'impôt sur le revenu est calculé comme la somme de la charge ou du produit d'impôt courant et de la charge ou du produit d'impôt différé.

L'impôt courant est le montant résultant de l'application du taux d'imposition à la base d'imposition de l'année. Les déductions et autres avantages fiscaux sur la dette fiscale, à l'exclusion des retenues et des acomptes, ainsi que les pertes fiscales reportées des années précédentes et effectivement appliquées au cours de l'année, se traduiront par un montant inférieur d'impôt courant.

La charge ou le produit d'impôt différé est lié à la comptabilisation et à la décomptabilisation des actifs d'impôt différé pour les différences temporelles déductibles, pour le droit de compenser les pertes fiscales au cours des années suivantes et pour les crédits d'impôt et autres avantages fiscaux non utilisés, et des passifs d'impôt différé pour les différences temporelles imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition attendus au moment de la reprise.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de celles qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'autres actifs et passifs dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable et qui n'est pas un regroupement d'entreprises.

Conformément au principe de prudence, les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices futurs sur lesquels ils pourront être imputés. Nonobstant ce qui précède, les actifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles résultant de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable et qui n'est pas un regroupement d'entreprises.

Les charges ou produits d'impôts courants et différés sont comptabilisés dans le compte de résultat. Toutefois, les actifs et passifs d'impôt exigible et différé qui se rapportent à une transaction ou à un événement comptabilisé directement dans un poste de capitaux propres sont comptabilisés avec une charge ou un crédit dans ce poste.

À la fin de chaque période de déclaration, les actifs d'impôts différés comptabilisés sont examinés pour s'assurer qu'ils sont toujours valables et les ajustements appropriés sont effectués. En outre, les actifs d'impôt différé comptabilisés et précédemment non comptabilisés sont évalués et les actifs comptabilisés sont décomptabilisés s'il n'est plus probable qu'ils seront recouvrés, ou tout actif d'impôt différé précédemment non comptabilisé est comptabilisé dans la mesure où il devient probable qu'il sera recouvré au moyen d'un bénéfice imposable futur.

h) Recettes et dépenses

Conformément au décret royal 1/2021 du 12 janvier modifiant le plan comptable national espagnol, l'entreprise comptabilise les produits dans le cours normal de ses activités lorsque le contrôle des biens ou des services promis aux clients est transféré. À ce moment-là, l'entreprise évalue les produits au montant qui reflète la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Les produits sont comptabilisés lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Selon les nouveaux critères, un modèle de comptabilisation des produits en cinq étapes doit être appliqué pour déterminer quand les produits doivent être comptabilisés et quel montant doit être comptabilisé :

- Étape 1 : Identifier le contrat
- Étape 2 : Identifier les obligations de performance dans le contrat
- Étape 3 : Déterminer le prix de la transaction
- Étape 4 : Répartir le prix de la transaction entre les obligations contractuelles
- Étape 5 : Reconnaître les revenus au fur et à mesure que les obligations contractuelles sont remplies

Ce modèle précise que les produits doivent être comptabilisés lorsqu'une entité transfère le contrôle des biens ou des services à un client (ou à mesure qu'elle le fait), et pour le montant que l'entité s'attend à être en droit de recevoir. Selon que certains critères sont remplis ou non, les produits sont comptabilisés soit sur une certaine période pour refléter la réalisation par l'entité de l'obligation contractuelle, soit à un moment donné lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Le prix de transaction total d'un contrat est réparti entre les différentes obligations de performance sur la base de leurs prix de vente indépendants relatifs. Le prix de transaction d'un contrat exclut tout

montant facturé pour le compte de tiers.

Les produits sont comptabilisés à un moment donné ou au fil du temps lorsque (ou au fur et à mesure que) l'entreprise remplit ses obligations de performance en transférant les biens ou services promis à ses clients.

L'entreprise comptabilise les passifs contractuels reçus au titre des obligations de performance non satisfaites et présente ces montants en tant qu'autres passifs dans l'état de la situation financière. De même, si l'entreprise remplit une obligation de performance avant d'avoir reçu la contrepartie, elle comptabilise soit un actif sur contrat, soit une créance dans son état de la situation financière, selon qu'il faut plus que le passage du temps pour que la contrepartie soit due.

Un actif est comptabilisé pour les coûts marginaux encourus pour obtenir des contrats avec des clients et dont on s'attend à ce qu'ils soient recouverts et amortis systématiquement dans le compte de résultat consolidé dans la même mesure que les recettes correspondantes sont comptabilisées. L'application de la nouvelle norme n'a pas d'impact significatif.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsque le service est utilisé ou encouru.

i) Provisions et éventualités

Les obligations existant à la fin de l'exercice et résultant d'événements passés qui pourraient donner lieu à une perte pour l'entreprise, dont le montant ou l'échéance est incertain, sont comptabilisées au bilan en tant que provisions et sont évaluées à la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour régler ou transférer l'obligation à un tiers.

La pratique de l'entreprise en matière de provisions et d'éventualités est la suivante :

i.1) Provisions

Les soldes créditeurs qui couvrent des obligations actuelles résultant d'événements passés, dont il est probable que le règlement se traduira par une sortie de ressources, mais dont le montant et/ou l'échéance sont incertains.

i.2) Passifs éventuels

Obligations éventuelles résultant d'événements passés, dont la réalisation future est subordonnée à la survenance ou à la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs échappant au contrôle de l'entreprise.

Les ajustements résultant du retraitement de la provision sont comptabilisés comme une charge financière au fur et à mesure qu'ils se produisent. Dans le cas de provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an, et pour autant que l'effet financier ne soit pas significatif, aucune actualisation n'est appliquée.

L'indemnisation à recevoir d'un tiers lors du règlement de l'obligation n'est pas déduite du montant de la dette, mais est comptabilisée comme un actif s'il ne fait aucun doute que le remboursement sera reçu.

j) Actifs environnementaux

L'entreprise, de par son activité, n'a pas d'actifs et n'a pas encouru de dépenses visant à minimiser l'impact sur l'environnement et à protéger et améliorer l'environnement. De même, il n'existe pas de provisions pour risques et charges ou pour éventualités liées à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

k) Regroupements d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur, pour autant que celle-ci puisse être évaluée avec une fiabilité suffisante, à l'exception des cas suivants :

Les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

- Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer, sur la base des taux d'imposition qui s'appliqueront dans les années au cours desquelles on s'attend à réaliser les actifs ou à payer les passifs, sur la base des réglementations en vigueur ou de celles approuvées mais non encore publiées, à la date d'acquisition. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.
- Actifs et passifs liés aux régimes de retraite à prestations définies : ils sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à la valeur actuelle des rémunérations engagées, diminuée de la juste valeur des actifs affectés aux engagements contre lesquels les obligations seront réglées.
- Les immobilisations incorporelles dont l'évaluation ne peut se faire par référence à un marché actif et qui entraîneraient la comptabilisation d'un produit dans le compte de résultat : elles ont été déduites de la différence négative calculée.
- Actifs reçus en compensation d'éventualités et d'incertitudes : ils sont comptabilisés et évalués sur une base cohérente avec l'élément générant l'éventualité ou l'incertitude.
- les droits réacquis comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles : ils sont évalués et amortis sur la base de la période contractuelle restante jusqu'à l'achèvement.
- Obligations classées comme éventualités : elles sont comptabilisées comme un passif à la juste valeur de la prise en charge de ces obligations, à condition que le passif soit une obligation actuelle résultant d'événements passés et que sa juste valeur puisse être évaluée avec une fiabilité suffisante, même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'excédent, à la date d'acquisition, du coût du regroupement d'entreprises sur la valeur correspondante des actifs identifiables acquis moins les passifs assumés est comptabilisé en tant que goodwill.

Si le montant des actifs identifiables acquis moins les passifs assumés dépassait le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent était comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit. Avant de comptabiliser les produits, il est procédé à une réévaluation pour déterminer si les actifs identifiables acquis et les passifs repris ainsi que le coût du regroupement d'entreprises ont été identifiés et évalués.

Par la suite, les passifs et les instruments de capitaux propres émis en tant que coût du regroupement ainsi que les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont comptabilisés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation pertinentes en fonction de la nature de la transaction ou de l'élément d'actif ou de passif.

l) Transactions avec les parties liées

En général, les éléments d'une transaction entre parties liées sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le cas échéant, si le prix convenu dans une transaction diffère de sa juste valeur, la différence est enregistrée sur la base de la réalité économique de la transaction. L'évaluation ultérieure est effectuée conformément aux normes pertinentes.

m) Paiements fondés sur des instruments de capitaux propres

Les biens ou services reçus dans le cadre de ces transactions sont comptabilisés comme un actif ou une charge en fonction de leur nature au moment où ils sont obtenus, avec une augmentation correspondante des capitaux propres si la transaction est réglée en instruments de capitaux propres, ou un passif correspondant si la transaction est réglée avec un montant basé sur la valeur des instruments de capitaux propres.

Les transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les employés, tant les services rendus que l'augmentation des capitaux propres à comptabiliser, sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres transférés, en se référant à la date de la convention d'octroi.

n) Tableau des flux de trésorerie

Dans les tableaux de flux de trésorerie, les expressions suivantes sont utilisées dans le sens suivant :

Trésorerie et équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend à la fois les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers qui font partie de la gestion normale de la trésorerie de l'entreprise, qui sont convertibles en espèces, dont l'échéance initiale ne dépasse pas trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Flux de trésorerie : entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, définis comme des investissements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois et dont le risque de changement de valeur est faible.

Activités opérationnelles : il s'agit des activités qui constituent la principale source de revenus ordinaires de l'entreprise, ainsi que d'autres activités qui ne peuvent être classées comme activités d'investissement ou de financement.

Activités d'investissement : acquisition et cession d'actifs à long terme et d'autres investissements non inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Activités de financement : activités qui entraînent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs financiers.

NOTE 5. IMMOBILISATION CORPORELLE

Le détail et le mouvement des immobilisations corporelles sont les suivants :

	31/12/2021	Incriptions	Retraits	31/12/2022	Incriptions	Retraits	31/12/2023
Coût :							
Installations techniques, machines, outils, mobilier et autres immobilisations corporelles	417 435	106 382	-	523 817	98 428	(1 273)	620 972
	417 435	106 382	-	523 817	98 428	(1 273)	620 972
Amortissements cumulés :							
Installations techniques, machines, outils, mobilier et autres immobilisations corporelles	(326 644)	(47 435)	-	(374 079)	(80 476)	248	(454 307)
	(326 644)	(47 435)	-	(374 079)	(80 476)	248	(454 307)
Immobilisations corporelles, nettes	90 790	58 947	-	149 738	17 952	(1 025)	166 665

Il n'y a pas eu de mise hors service au cours de l'exercice 2023. Au cours de l'exercice 2023, un ordinateur portable a été mis hors service.

Éléments en cours d'utilisation entièrement amortis

La répartition par rubrique des actifs entièrement amortis et des actifs en service est présentée ci-dessous, avec indication de leur valeur d'acquisition :

	31/12/2023	31/12/2022
Installations techniques, machines, outils, mobilier et autres immobilisations corporelles	345 156	253 126

Autres informations

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la société n'a pas d'immobilisations corporelles acquises auprès de sociétés du groupe et n'a pas d'immobilisations corporelles situées en dehors du territoire espagnol.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, il n'y avait pas d'engagements fermes d'achat pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les actifs de la Société sont assurés par le biais d'une police d'assurance. Les administrateurs de la société considèrent que cette police couvre suffisamment les risques liés aux immobilisations corporelles.

NOTE 6. IMMOBILISATION INCORPORELLE

Les détail et le mouvement des immobilisations incorporelles sont les suivants :

	31/12/2021	Inscriptions	Retraits	31/12/2022	Inscriptions	Retraits	Déménagement	31/12/2023
Coût :								
Applications informatiques	170 104	46 958		217 062		(18 742)	698 500	896 820
Immobilisations incorporelles en cours de construction	-	698 500	-	698 500	975 768		(698 500)	975 768
	170 104	745 458	-	915 562	975 768		-	1 872 588
Amortissements cumulés :								
Applications informatiques	(97 050)	(39 716)		(136 766)	(199 208)	15 235		(320 739)
	(97 050)	(39 716)	-	(136 766)	(199 208)		-	(320 739)
Provision pour dépréciation :								
Applications informatiques	(9 315)	-		(9 315)				(9 315)
Immobilisations incorporelles nettes	63 740	705 743	-	769 482	776 560	-	-	1 542 534

Éléments en cours d'utilisation entièrement amortis

La répartition par rubrique des actifs entièrement amortis et des actifs en service est présentée ci-dessous, avec indication de leur valeur d'acquisition :

	31/12/2023	31/12/2022
Applications informatiques	101 445	97 047

Autres informations

Au 31 décembre 2023, la Société a des immobilisations incorporelles en construction pour 400 000 euros correspondant au développement du projet Future Tools qu'elle a avec sa société apparentée Tagsonomy S.L. En plus de ce projet, la Société a activé comme immobilisations incorporelles en construction 575 768 euros correspondant à l'extension du projet Oliva.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, il n'y avait pas d'engagements fermes d'achat pour l'acquisition d'actifs incorporels.

NOTE 7. CONTRATS DE LOCATION ET TRANSACTIONS SIMILAIRES**7.1) Contrats de location simple (l'entreprise en tant que preneur)**

La charge aux résultats au 31 décembre 2023 et 2022 pour les contrats de location simple s'élève respectivement à 930 786 euros et 597 480 euros.

Il n'y a pas de paiements futurs minimaux au titre de contrats de location résiliables supérieurs à 5 ans.

7.2) Contrats de location-financement

A la fin de l'année 2022, la société avait un contrat de location financière de matériel informatique pour le développement de son activité. Pour ce contrat conclu avec une institution financière, elle avait enregistré un montant de 5 561,18 euros en décembre 2022. Ce contrat a expiré le 25 juillet 2023 et il n'y a plus de location financière.

NOTE 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'entreprise classe les instruments financiers dans les catégories ou portefeuilles suivants en fonction de son intention :

8.1) Actifs financiers

Les actifs financiers à long terme aux 31 décembre 2023 et 2022, à l'exception des participations dans des sociétés du groupe, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées, qui figurent à la note 9, se détaillent comme suit :

	Actifs au coût amorti		Total	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et créances (Note 8.1.1)	102 610	102 610	102 610	102 610
Total	102 610	102 610	102 610	102 610

Les détails des actifs financiers à court terme aux 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants :

	Actifs financiers au coût amorti		Total	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et autres liquidités (Note 8.1.a)	159 570	193 434	159 570	193 434
Prêts et créances (Note 8.1.1)	6 201 469	5 338 498	6 201 469	5 338 498
Total	6 361 039	5 531 932	6 361 039	5 531 932

a) Trésorerie et autres actifs liquides équivalents

Les détails de ces actifs sont les suivants :

	Équilibre	
	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courants et liquidités	159 570	193 434
Total	159 570	193 434

8.1.1) Prêts et postes à encaisser

La composition de cette épigraphe est la suivante :

	Solde au 31/12/2023		Solde au 31/12/2022	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Crédits pour opérations commerciales				
Créances commerciales sur les sociétés du groupe (note 19)		4 337 673		4 453 116
Clients tiers		7 342		6 010
Avances au personnel		-		-
Total des créances commerciales	-	4 345 015	-	4 459 126
Créances non commerciales				
Prêts et intérêts des sociétés du groupe (note 19)	100 000	1 856 454	100 000	879 372
Obligations et dépôts	2 610		2 610	
Total des créances sur les opérations non commerciales	102 610	1 856 454	102 610	879 372
Total	102 610	6 201 469	102 610	5 338 498

Les créances commerciales et autres comprennent des dépréciations dues à des risques d'insolvabilité, comme indiqué ci-dessous :

Détériorations	Solde au 31/12/2021	Provision pour dépréciation	Reprise de la dépréciation	Solde au 31/12/2022	Provision pour dépréciation	Reprise de la dépréciation	Solde au 31/12/2023
Créances commerciales	-	(68 262)	40 000	(28 262)	-	-	(28 262)
Total	-	(68 262)	102 610	(28 262)	-	-	(28 262)

8.1.2) Autres informations sur les actifs financiers

a) Reclassements

Aucun instrument financier n'a été reclassé au cours de l'année.

b) Classification par échéance

Les actifs financiers à long terme à la fin de chaque période ont une échéance supérieure à cinq ans.

Les créances à court terme sur les sociétés du groupe sont incluses sur la base d'un renouvellement annuel en l'absence de toute réclamation contraire de la part de la société.

c) Actifs donnés en garantie

Aucun actif ou passif n'est donné en garantie sur le site .

8.2) Passifs financiers

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2023 concernent principalement les échéances du prêt auprès des établissements de crédit.

En outre, un passif financier généré par le regroupement d'entreprises détaillé dans la note 20 est spécifié, qui serait classé en tant que dettes et créances.

Les détails des dettes financières à court terme sont les suivants :

	Dettes envers les établissements de crédit		Autres		Total	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Débets et dettes (Note 8.2.1)	2 549 153	897 413	12 026 106	11 020 444	14 575 259	11 917 857
Total	2 549 153	897 413	12 026 106	11 020 444	14 575 259	11 917 857

8.2.1) Créances et dettes

Les détails sont donnés ci-dessous :

	31/12/2023	31/12/2022
Pour les opérations commerciales :		
Fournisseurs	522 047	121 540
Fournisseurs du groupe et des entreprises associées (Note 18)	1 910 944	1 540 566
Créanciers divers	953 315	966 884
Total des balances commerciales	3 386 306	2 628 990
Pour les opérations non commerciales :		
Dettes envers les établissements de crédit	2 549 153	897 413
Dettes de location-financement	-	-
Autres passifs financiers	152 513	593 956
Emprunts et autres dettes	2 701 666	1 491 386
Personnel (salaires impayés)	254 863	316 433
Total Soldes non commerciaux	254 863	316 433
Dettes à court terme envers le groupe et les entreprises associées (Note 18)	8 232 424	7 481 047
Total des dettes envers le groupe	8 232 424	7 481 047
Total des débits et des dettes	14 575 259	11 917 856

8.2.2) Autres informations relatives aux passifs financiers

a) Classification par échéance

Le détail des échéances par année des différents passifs financiers à long terme, à échéance fixe ou déterminable, au 31 décembre 2023, est le suivant :

	2025	2026	2027	2028	À partir de 2029	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers les établissements de crédit	83 418	84 889	86 387	36 443	-	291 136
Autres passifs financiers	-	-	-	-	9 314	9 314
Total	83 418	84 889	86 387	36 443	9 314	300 450

Les dettes à long terme envers les sociétés du groupe s'élèvent à 5 177 248 euros.

Les détails de l'échéance par année des divers passifs financiers à long terme à échéance fixe ou déterminable au 31 décembre 2022 sont les suivants :

	2024	2025	2026	2027	À partir de 2028	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers les établissements de crédit	81 972	83 418	84 889	86 387	36 443	373 110
Dettes de location-financement	5 546					5 546
Autres passifs financiers	18 628	-	-	-	-	18 628
Total	106 146	83 418	84 889	86 387	36 443	397 283

NOTE 9. SOCIÉTÉS DU GROUPE, ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les intérêts détenus au 31 décembre 2023 dans les sociétés du groupe, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées sont détaillés ci-dessous :

2023	Partie directe.	Droits de %. Vote direct	Valeur des investissements	Montant de la provision pour dépréciation	Valeur comptable nette de l'investissement.
Sociétés du groupe					
Antevenio Media	100	100	150 000		150 000
Rebold Italia S.R.L.	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance, S.L.	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Directeur du marketing Servicios de Marketing, S.L.	100	100	1 441 841	-	1 441 841
Antevenio Mexico SA de CV	100	100	1 908	-	1 908
Rebold Marketing, S.L.U.	100	100	764 540	-	764 540
Antevenio France, S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicite S.A.S.U.	100	100	3 893 962	(3 191 312)	702 650
Happyfication	100	100	1 559 748		1 559 748
B2 Market Place Ecommerce Consulting Group SL(1)	100	100	1 811 125	-	1 811 125
Rebold Communication, S.L.U.	100	100	4 572 441	-	4 572 441
Rebold Panama	100	100	16 740		16 740
			20 819 173	(3 191 312)	17 627 861

(1) Voir la note 20 sur les regroupements d'entreprises

Au cours de la période 2023, la société React2Media L.L.C. a été liquidée et dissoute dans son intégralité.

Au 31 décembre 2022, la société a ajusté sa participation ISPD dans Happyfication de 1 717 822 EUR en 2021 à 1 559 748 EUR en 2022. Cet ajustement est dû à la modification du paiement conditionnel

de la société sur la base des résultats réels de Happyfication au 31.12.2022.

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 septembre 2020 a approuvé l'augmentation de capital souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Communication S.L.U. Cette société est à son tour à la tête d'un groupe de sociétés qui, à partir de cette date, sera donc consolidé au sein du groupe ISPD Network consolidé.

Les intérêts détenus au 31 décembre 2022 dans les sociétés du Groupe, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées sont détaillés ci-dessous :

2022	Partie directe.	Droits de %. Vote direct	Valeur des investissements	Montant de la provision pour dépréciation	Valeur comptable nette de l'investissement.
Sociétés du groupe					
React2Media LLC			3 930 996	(3 930 996)	-
Rebold Italia S.R.L.	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance, S.L.	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Directeur du marketing Servicios de Marketing, S.L.	100	100	1 441 841	-	1 441 841
Antevenio Mexico SA de CV	100	100	1 908	-	1 908
Rebold Marketing, S.L.U.	100	100	764 540	-	764 540
Antevenio France, S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicite S.A.S.U.	100	100	3 893 962	(3 191 312)	702 650
Happyfication	100	100	1 757 952		1 757 952
B2 Market Place Ecommerce Consulting Group SL(1)			1 811 125	-	1 811 125
Rebold Communication, S.L.U.	100	100	4 572 441	-	4 572 441
Rebold Panama	100	100	16 824		16 824
			24 798 458	(7 122 308)	17 676 1 51

Aucune des entreprises bénéficiaires n'est cotée en bourse.

Les administrateurs considèrent que la valeur comptable nette des investissements dans les filiales au 31 décembre 2023 est recouvrable, compte tenu de leur part estimée des flux de trésorerie qui devraient être générés par les entités émettrices dans le cadre de leurs activités ordinaires. Les hypothèses sur lesquelles la direction a fondé ses projections de flux de trésorerie pour étayer la valeur recouvrable des investissements sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie ont été projetés pour une période de 5 ans sur la base des plans d'affaires prévus par la direction de l'entreprise.
- Le taux de croissance utilisé pour les années suivantes a été calculé entreprise par entreprise et par marché géographique.
- Le taux d'actualisation appliqué a été calculé entre 9 % et 11,5 %.
- Un taux de perpétuité d'environ 2,5 %.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience passée et des meilleures estimations disponibles, en cohérence avec les informations externes.

L'objet social et le domicile des entreprises bénéficiaires sont indiqués ci-dessous :

Mamvo Performance, S.L. (Unipersonal) Son objet social consiste en la publicité en ligne et le marketing direct pour la génération de contacts utiles. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L. (Unipersonal). Son objet social est de fournir des services de conseil aux entreprises liées à la communication commerciale. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

Rebold Italia S.R.L. (société unipersonnelle) a pour objet la publicité et le marketing en ligne. Son siège social est situé à Via dei piati 11- 20123. Milano (Italie).

Rebold Marketing, S.L., anciennement Antevenio ESP, S.L. (Unipersonal). Son objet social est de fournir des services par le biais de réseaux de données pour les téléphones portables et autres appareils électroniques à contenu multimédia. Son siège social est situé à Madrid, C/ Apolonio Morales, 13c. Le 25 novembre 2021, le nom de la société a été changé en Rebold Marketing, S.L.

Antevenio France, S.R.L. (Entreprise individuelle) Son objet social est de fournir des services de publicité et de promotion sur Internet, de recherche, de distribution et de services dans le domaine de la publicité et du marketing sur Internet. Son siège social est situé au 62B rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Antevenio México, S.A. de CV. Son objet social est de fournir d'autres services de publicité. Son siège social se trouve au Mexique. Son siège social est situé à Goldsmith 352, Miguel Hidalgo Polanco III Sección CP11540 Mexico City.

Antevenio Publicité S.A.S.U., anciennement Clash Media SARL. Son objet social est la fourniture de services publicitaires et promotionnels sur Internet, la recherche, la distribution et la fourniture de services dans le domaine de la publicité et du marketing sur Internet. Son siège social est situé au 62B rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Rebold Communication, S.L.U. Société constituée en 1986. Fourniture de services d'accès à Internet. Création, gestion et développement de portails Internet. Fourniture de services de conseil en matière de commerce et de marketing sur Internet et hors Internet et établissement, demande et protection des brevets, marques, licences, concessions, noms de domaine, systèmes d'exploitation et tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle de la société. Son siège social est situé à Rambla Catalunya, 123, Entlo.08008 Barcelona.

Happyfication Inc. a été incorporée en 2011. L'objet social de la société est de fournir à ses partenaires et clients des outils et des services pour planifier, mesurer et distribuer les médias numériques plus efficacement. Son siège social est situé au 177 Huntington Ave Ste 1703 PMB 14953 Boston MA 02115.

Antevenio Media S.L.U. Société constituée le 7 novembre 2023. L'objet social de la société est la prestation de services de publicité, de publicité en ligne et de commerce électronique par le biais de médias télématiques. Son siège social est situé C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid.

Le résumé des actifs nets des entreprises détenues au 31 décembre 2023 est le suivant, en euros :

2023	Le capital social	Réserves	Résultat des années précédentes	Différences de conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance, S.L.	33 967	2 687 154	(806 611)		(597 428)	1 317 082
Responsable marketing Servicios de Marketing S.L.	1 341 709	33 791	(967 510)		(124 409)	283 581
Antevenio Mexique	4 537		768 204	270 080	(309 638)	733 183
Rebold Italia S.R.L.	10 000	2 000	367 244		(321 427)	57 817
Rebold Marketing, S.L.U.	611 694	669 198	(994 758)		(150 528)	135 607
Antevenio France, S.R.L.	2 000		(29 241)		(9 512)	(36 754)
Antevenio Publicite, S.A.S.U.	263 537	10 191	(17 650)		3 293	259 372
Antevenio Media S.L.U.	150 000				(151)	149 849
Happyfication	883		(57 034)	18 809	171 724	134 382
B2MarkeTPlace Groupe de conseil en commerce électronique SL	81 671	186 470	(125 178)		19 733	162 696
Rebold Communication, S.L.U.	7 414 224	(3 135 411)	(1 249 957)		11 904	3 040 760
Rebold Panama	8 831		61 049	(5 921)	108 687	172 647

Le résumé des actifs nets des entreprises détenues au 31 décembre 2022 est le suivant, en euros :

2022	Le capital social	Réserves	Subventions	Résultat des années précédentes	Différences de conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance, S.L.	33 967	2 687 154	27 149	(818 936)	-	12 325	1 941 659
Responsible marketing Servicios de Marketing S.L.	1 341 709	33 791	7 667	(1 031 076)	-	63 565	415 657
Antevenio Mexique	4 537	-	-	950 275	154 133	(182 071)	926 874
Rebold Italia S.R.L.	10 000	548 123	-	-	-	(178 878)	379 245
Rebold Marketing, S.L.U.	611 694	669 198	1 635	(984 275)	-	(10 483)	287 769
Antevenio France, S.R.L.	2 000	-	-	(804 503)	-	775 261	(27 241)
Antevenio Publicite, S.A.S.U.	100 000	10 191	-	(149 268)	-	127 447	88 370
React2Media SL	19 378	-	-	-	(5 069)	(14 310)	-
Happyfication	883	-	-	23 477	7 368	(80 511)	(48 783)
B2MarkeTPlace Groupe de conseil en commerce électronique SL	81 671	186 470	180 003	-	-	(125 429)	322 715
Rebold Communication, S.L.U.	7 414 224	(3 094 380)	104 924	(1 274 091)	-	24 144	3 174 821
Rebold Panama	8 831	-	-	(7 140)	(1 577)	74 393	74 507

NOTE 10 - INFORMATIONS SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités de la société sont exposées à divers risques financiers, dont les plus importants sont les risques de crédit et les risques de marché (taux de change, taux d'intérêt et autres risques de prix).

Risque de change

Le financement des actifs à long terme libellés dans des monnaies autres que l'euro est recherché dans la même monnaie que celle dans laquelle l'actif est libellé. C'est notamment le cas lors de l'acquisition de sociétés dont les actifs sont libellés dans des monnaies autres que l'euro.

Risque de liquidité

Le réseau ISPD accorde une attention permanente à l'évolution des différents facteurs qui peuvent contribuer à résoudre les crises de liquidité et, en particulier, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Liquidité des actifs monétaires : les excédents sont toujours placés à des échéances très courtes et sont hautement disponibles. Au 31 décembre 2023, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 159 570 euros (31 décembre 2022 : 193 434 euros).

La société utilise les informations analytiques disponibles pour calculer le coût de ses produits et services, ce qui l'aide à revoir ses besoins de trésorerie et à optimiser le rendement de ses investissements. Elle revoit également son DSO et son DPO afin d'optimiser ses besoins immédiats de trésorerie. ISPD Network prend en compte les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de préparation de ces états financiers consolidés, comme décrit dans la note 10.

NOTE 11. FONDS PROPRES**11.1) Capital social**

Jusqu'au 4 septembre 2020, le capital social de la Société mère était représenté par 4 207 495 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, entièrement souscrites et libérées. À cette date, le capital social a été augmenté au moyen d'apports non monétaires d'un montant de 587 607 euros, consistant en toutes les actions en lesquelles le capital social de Rebold Communication, S.L.U. est divisé, à réaliser par son propriétaire ISP Digital, S.L.U. par l'émission et la mise en circulation de 10 683 767 actions nouvelles, représentées par des inscriptions comptables d'une valeur nominale de 0,055 euros, qui ont été créées avec une prime d'émission de 1,2902184 euros par action, le montant total de la prime s'élevant à 13 784 393 euros.

Par conséquent, le décaissement total s'élève à 14 372 000 euros.

Le 7 mai 2021, la société a approuvé l'achat d'actions propres pour une valeur de 570 000 euros. Le 23 décembre 2021, la société a finalement acquis un total de 150 000 actions propres au prix de 3,80 euros, pour un total de 570 000 euros. Le 22 janvier 2022, un nouvel achat de 25 000 actions a été effectué au même prix de 3,80 euros, pour un total de 95 000 euros, le montant restant inchangé en 2023.

Le capital au 31 décembre 2023 est représenté par 14 891 262 actions d'une valeur nominale de 0,055 EUR chacune.

Les actionnaires détenant une participation directe ou indirecte dans le capital social aux 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants :

	Nombre d'actions	Participation (en %)
ISP Digital, S.L.U.	14 407 750	96,75%
Flottement libre	308 512	2,07%
Actions propres	175 000	1,18%
Total	14 891 262	100,00%

11.2) Réserves

Détails des réserves au 31 décembre 2023 et 2022 :

Réservations	31/12/2023	31/12/2022
Réserve légale	46 282	46 282
Réserves volontaires	12 654 953	12 654 953
Total	12 701 235	12 701 235

a) Réserve légale

La réserve légale fait l'objet de restrictions quant à son utilisation, qui sont déterminées par diverses dispositions légales. Conformément à la loi sur les sociétés de capitaux, les sociétés qui réalisent des bénéfices sont tenues de prélever 10 % de cette réserve jusqu'à ce que le fonds de réserve soit égal à un cinquième du capital social souscrit. La réserve légale a pour objet la compensation des pertes ou l'augmentation du capital social pour la partie excédant 10 % de l'augmentation du capital social, ainsi que sa distribution aux actionnaires en cas de liquidation.

Au 31 décembre 2023, la réserve légale n'est pas entièrement financée.

b) Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué en 2023.

c) Prime d'émission

La loi sur les sociétés de capitaux autorise expressément l'utilisation du solde des primes d'émission pour l'augmentation de capital et n'établit aucune restriction spécifique quant à la disponibilité de ce solde.

NOTE 12. DEVICES ÉTRANGÈRES

Le montant des différences de change comptabilisées en résultat aux 31 décembre 2023 et 2022 est le suivant :

Différences de taux de change	31/12/2023	31/12/2022
Différences de change positives		
Réalisé au cours de l'exercice	527 330	109 102
Différences de change négatives		
Réalisé au cours de l'exercice	(171 221)	(104 309)
Total	356 109	4 793

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères correspondent à des créances, des dettes et des soldes de trésorerie, qui font tous partie des actifs et passifs courants.

Les transactions en devises étrangères au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et 2022 et les soldes en devises étrangères ne sont pas significatifs par rapport aux comptes annuels.

NOTE 13. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes avec les administrations publiques est le suivant :

	31/12/2023		31/12/2022	
	Débiteur	Créancier	Débiteur	Créancier
Actuel :				
Taxe sur la valeur ajoutée	628 381		226 127	
Actifs d'impôts différés (*)	416 002		416 002	(28 404)
Créancier du Trésor IAE		(5 973)		(5 973)
Retenues à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques		(79 043)		(196 733)
Dettes fiscales courantes		(53 404)		
Agences de sécurité sociale		(86 803)		(111 086)
	1 044 383	(225 222)	642 129	(342 196)

(*) Classé à long terme dans le bilan.

Situation fiscale

Pour les impôts auxquels l'entreprise est assujettie, les quatre derniers exercices financiers peuvent être contrôlés par les autorités fiscales.

En vertu de la législation en vigueur, les évaluations fiscales ne peuvent être considérées comme définitives tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un audit par les autorités fiscales ou tant que le délai de prescription de quatre ans ne s'est pas écoulé. Par conséquent, tout contrôle fiscal peut donner lieu à des obligations qui s'ajoutent à celles enregistrées par la société. Toutefois, les administrateurs considèrent que de tels passifs, s'ils devaient survenir, ne seraient pas significatifs par rapport aux capitaux propres et aux résultats annuels.

Impôt sur les bénéfices

Le rapprochement du montant net des produits et des charges de l'exercice avec l'assiette de l'impôt sur le revenu se présente comme suit : :

	31/12/2023			31/12/2022		
	Compte de profits et pertes			Compte de profits et pertes		
Bénéfice de l'exercice (après impôts)			(398.046)			(142.990)
	Augmentations	Diminutions	Effet net	Augmentations	Diminutions	Effet net
Impôt sur le revenu des sociétés	33.545		33.545	124.108		124.108
Différences permanentes				18.242	(1.010.675)	(992.433)
Différences temporaires				279.479	(775.910)	(496.431)
Application des pertes fiscales						
Base d'imposition (revenu imposable)			(364.500)			(1.507.746)
Quota complet						
Déductions pour la RDI						
Quota de liquide						
Retenues et acomptes						
Comptes avec des sociétés du groupe fiscal						
Montant à payer/(rembourser)						
(1)						

(1) En 2017, la société dépose des déclarations fiscales consolidées aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés avec le groupe ISP.

Étant donné qu'en 2017, la Société est imposée sous le régime de l'intégration fiscale avec le Groupe ISP, le montant de l'impôt à payer a été inclus en tant que créance avec la Société mère de l'intégration fiscale à court terme.

Les détails des actifs d'impôts différés comptabilisés sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Différences temporaires	69 870	69 870
Crédits d'impôt	346 132	346 132
Total des actifs d'impôts différés	416 002	416 002

Les actifs d'impôts différés indiqués ci-dessus ont été comptabilisés dans le bilan parce que les administrateurs considèrent que, sur la base de la meilleure estimation des résultats futurs de la société, y compris certaines mesures de planification fiscale, il est probable que ces actifs seront récupérés.

Revenu imposable négatif à compenser à des fins fiscales

Les pertes fiscales reportées ont été comptabilisées, car elles répondent aux exigences établies par la législation en vigueur pour leur comptabilisation, et parce qu'il n'y a aucun doute quant à la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices imposables futurs qui permettront de les récupérer. Le détail des pertes fiscales reportées en attente de compensation dans les années futures correspondant à ce crédit d'impôt est le suivant :

Année d'origine	Euros	Activé
2013	248	OUI
2015	6 517	OUI
2018	392 571	OUI
2019	610 337	OUI
2020	374 855	OUI
2021	217 383	NON
2022	485 180	NON
	2 087 091	

NOTE 14. PRODUITS ET CHARGES

a) Charges sociales

La ventilation de ce poste dans le compte de profits et pertes est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	(3 897 396)	(3 516 989)
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	(705 458)	(537 132)
Autres dépenses sociales	(28 166)	(66 503)
Charges sociales	(4 631 020)	(4 120 624)

b) Résultats financiers

La ventilation de ce poste dans le compte de profits et pertes est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Revenu :		
Revenus des participations dans des instruments de capitaux propres		
Produits des créances sur les sociétés du groupe	41 653	7 870
Autres produits financiers	454	5 889
Revenu total	42 107	13 759
Dépenses :		
Dépenses relatives aux dettes envers les sociétés du groupe	(546 289)	(190 020)
Autres charges financières	(68 224)	(17 828)
Dépenses totales	(614 513)	(207 847)

c) Chiffre d'affaires net

La répartition du chiffre d'affaires net correspondant aux activités ordinaires de l'entreprise, par catégorie d'activité, est présentée ci-dessous :

Description de l'activité	31/12/2023		31/12/2022	
	Euros	%	Euros	%
Marketing et publicité en ligne	-	0%	-	0%
Prestations de services (honoraires)	8 221 031	100%	8 420 478	100%
Total	8 221 031	100%	8 420 478	100%

Segmentation géographique	31/12/2023		31/12/2022	
	Euros	%	Euros	%
Nationales	1 182 896	14%	3 342 363	39,69%
L'Europe	59 769		30 199	0,36%
International non européen	6 978 367	85%	5 047 916	59,95%
Total	8 221 031	100%	8 420 478	100%

d) Services externes

L'intitulé des services externes est illustré ci-dessous :

	31/12/2023	31/12/2022
Services externes :		
Baux et redevances	930 786	597 480
Réparation et conservation	14 802	11 573
Services professionnels indépendants	2 103 336	2 007 614
Primes et assurances	21 440	101 034
Services bancaires et similaires	36 521	17 330
Publicité et relations publiques	145 415	391 399
Fournitures	76 418	15 684
Autres services	401 699	377 426
Dépenses totales	3 730 417	3 519 541

NOTE 15 - INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Diverses initiatives visant à réduire la consommation de ressources naturelles ont été mises en place dans les bureaux du groupe depuis plusieurs années : points de collecte sélective des déchets, fontaines à eau pour éliminer les bouteilles en plastique et vaisselle réutilisable.

En Espagne, nous avons un fournisseur d'électricité verte, une politique de voyage qui décourage les déplacements en avion pour les voyages d'affaires qui peuvent être effectués en moins de 3 heures en train et un parking à vélos au bureau de Barcelone.

Depuis le début de l'année 2024, le groupe a contracté l'outil DCycle, qui lui permet de gérer la durabilité environnementale. Sa fonctionnalité permet de mesurer, de réduire et de communiquer l'impact sur l'environnement, en promouvant des stratégies avec une approche durable.

NOTE 16. AVALS ET GARANTIES

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la société a fourni des garanties à des banques et à des organismes publics comme suit :

Approbations	31/12/2023	31/12/2022
Garanties pour les clients	626 515	10 525
Total	626 515	10 525

NOTE 17. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE.

Les administrateurs de la société () considèrent qu'il n'y a pas d'autres événements postérieurs significatifs à la date de préparation de ces états financiers consolidés.

NOTE 18. TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ET LES PARTIES LIÉES

18.1) Soldes entre sociétés du groupe

Les détails des soldes détenus avec les sociétés du groupe au 31 décembre 2023 sont présentés ci-dessous :

SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U	Marketing Manager S.L.U	Acceso Colombia	RMK	Antevenio Francia S.R.L.U	Antevenio México	Acceso content in Context SA de CV	Rebold Italy SRL	Antevenio Publicite S.A.S.U.	B2MarketPlace	Blue Digital	Digilant Inc	Rocket PPC SRL	RMC	DGLNT SA DE CV	Rebold Panamá	Happyfication	Total	
A) ACTIF NON COURANT	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
1. Investissements dans des Entreprises du groupe	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
a) Crédits aux entreprises	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
Total Non courant	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
B) ACTIF CIRCULANT	658 176	151 539	421 620	1 330	5 043	190 992	57 840	341 054	8 393	5 250	223 117	677 362	150	-	2 226 415	-	121 744	5 090 025	
1. Débiteurs commerciaux et autres compte à court terme	658 176	151 539	421 620	1 330	5 043	190 992	57 840	34 105	8 393	5 250	223 117	677 362	150	-	2 226 415	-	121 744	5 090 025	
a) Clientes pour ventes et prestation de service à court terme	-	151 539	421 620	-	-	190 992	57 840	38 183	8 393	5 250	223 117	677 362	150	-	2 226 415	-	121 744	4 122 605	
2. Investissements dans des Entreprises du groupe	658 176	-	-	1 330	5 043	-	-	302 871	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	967 420
C) PASSIF NON COURANT	(724 095)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(724 095)
1. Dettes à long terme envers le groupe	(724 095)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(724 095)
D) PASSIF COURANT	-	(26)	-	(654 744)	-	-	-	-	(301.336)	(502 815)	-	(4 491 564)	-	(2 661 940)	(120)	(9 061)	(196 702)	(8.818.307)	
1. Dettes avec des entreprises du groupe	-	(26)	-	(654 744)	-	-	-	-	-	(502 815)	-	(3 732 819)	-	(2 661 940)	(120)	(9 061)	-	(7 561 524)	
2. Crédeurs commerciaux et autres comptes à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	(301.336)	-	-	(758 745)	-	-	-	-	(196 702)	(1 256 783)	
a) Fournisseurs	-	-	-	-	-	-	-	-	(301.336)	-	-	(758 745)	-	-	-	-	(196 702)	(1 256 783)	
b) Crédeurs verifiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total Courant	658 176	151 513	421 620	(654 414)	5 043	190 992	57 840	341 054	(292 944)	(497 565)	223 117	(3 814 202)	150	(2 661 940)	(2 226 295)	(9 061)	(74 957)	(3 728 283)	

Les détails des soldes détenus entre les sociétés du groupe au 31 décembre 2022 sont présentés ci-dessous :

SOLDES DES PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U	Responsible marketing S.L.U	Accès Colombie	RMK	Antevenio Mexique	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	B2MarketPlace	Blue Digital	Digilant Inc	CMR	DGLNT SA DE CV	Happyfication	Total
A) ACTIFS NON COURANTS	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
1) Investissements à long terme dans les sociétés du groupe	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
(a) Prêts aux entreprises (1)	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
Total non courant	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
B) ACTIFS CIRCULANTS	18 318	490 771	145 209	518 972	399 576	187 348	137	-	133 613	3 158 249	(540 000)	739 929	69 771	5 321 894
1) Créances commerciales et autres créances	18 318	490 771	145 209	518 972	399 576	187 348	137	-	133 613	3 158 249	(540 000)	739 929	69 771	5 321 894
a) Créances commerciales pour ventes et prestations de services à court terme		54 062	145 209	109 000	399 576	187 348	137	-	133 613	3 158 249	(540 000)	725 557	69 771	4 442 521
b) Créances sur les sociétés du groupe	18 318	436 709	-	409 972	-	-	-	-	-	-	-	14 372	-	879 372
(C) PASSIFS NON COURANTS	(724 095)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(724 095)
1.dettes à long terme envers le groupe et les entreprises associées	(724 095)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(724 095)
(D) DETTES À COURT TERME	(1 121 949)	(255 410)	-	(1 019 794)	(2 800)	(101 772)	(210 448)	(296 957)	-	(4 344 266)	(882 735)	-	(113 471)	-8 349 601
1.dettes à court terme envers le groupe et les entreprises associées	(1 076 771)	(116 471)	-	(1 043 396)	-	(101 772)	-	(283 609)	-	(3 797 054)	(644 909)	-	-	(7 063 982)
2. Dettes commerciales et autres dettes	(45 178)	(138 939)	-	23 602	(2 800)	-	(210 448)	(13 347)	-	(547 212)	(237 826)	-	(113 471)	(1 285 619)
a) Fournisseurs à court terme	(45 178)	(138 939)	-	23 602	(2 800)	-	(210 448)	(13 347)	-	(547 212)	(237 826)	-	(113 471)	(1 285 619)
b) Créanciers divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Courant	(1 103 631)	235 362	145 209	(500 822)	396 776	85 576	(210 312)	(296 957)	133 613	(1 186 016)	(1 422 735)	739 929	(43 700)	(3 027 708)

18.2) Transactions entre sociétés du groupe

Le montant des transactions de l'année 2023 incluses dans le compte de résultat est détaillé ci-dessous, en euros :

Transactions effectuées	Services reçus	Ventes et services fournis	Intérêts payés	Intérêts perçus
Mamvo Performance, S.L.U.	(38 457)	-	21 278	(44 549)
Marketing Manager	(31 000)	187 502	-	(28)
Accès Colombie	-	276 411	-	-
Acceso Content in Context, S.A de CV	-	57 840	-	-
Rocket PPC SRL	-	150	-	-
Rebold Marketing	(91)	236 043	1 447	(36 203)
Antevenio France	-	-	43	-
Rebold Italie	-	45 487	4 355	-
Antevenio Mexique	1 706	282 227	-	-
Antevenio Publicité	(193 945)	15 313	-	-
B2Market Place	(482)	79 229	-	(12 295)
Blue Digital	(5 165)	129 725	-	-
Digilant Inc	(230 262)	3 210 910	-	(148 456)
Rebold Communication	(55 033)	1 046 517	-	(82 751)
DGLNT SA DE CV	-	2 341 565	-	-
Happyfication	(83 231)	51 974	-	-
	(635 959)	7 960 893	27 123	(324 281)

Le montant des transactions avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2022 inclus dans le compte de résultat est détaillé ci-dessous, en euros :

Transactions effectuées	Services reçus	Ventes et services fournis	Autres dépenses	Intérêts payés	Intérêts perçus
Mamvo Performance, S.L.U.	(713 442)	-		2 868	(25 415)
Marketing Manager	(160 375)	322 884		2 631	(714)
Accès Colombie		145 209			-
Antevenio Argentine		(152 373)	(273 081)		
RMK	38 105	319 389		-	(36 909)
Antevenio France	-	(169 723)	(313 308)	-	-
Rebold Italie	-	195 285		-	(2 097)
Antevenio Mexique	(3 735)	437 057		-	-
Antevenio Publicité	(210 448)	2 637		-	-
B2Market Place	(11 031)	64 207		-	-
Blue Digital	(12 873)	158 307			
Digilant Inc	(528 484)	3 750 479			(18 727)
CMR	(309 743)	2 582 169		-	(21 596)
DGLNT SA DE CV	-	639 465		2 371	-
Happyfication	(113 471)	69 771			-
	(2 025 498)	8 364 764	(586 389)	7 870	(105 457)

Au 31 décembre 2023, le détail des soldes avec les parties liées est le suivant :

Entreprise liée (31 décembre 2023)	Solde débiteur	Solde créditeur
ISP Digital SLU		(4 889 203)
ISP	24 539	(253 838)
ISP (pour la fiscalité des entreprises Groupe fiscal)		(235 173)
Tagsonomy SL	1 076 229	(400 000)
Communication sur la forme	3 335	
Total des entreprises du groupe	1 104 102	(5 778 214)

Au 31 décembre 2022, le détail des soldes des parties liées est le suivant :

Société apparentée (31 décembre 2022)	Solde débiteur	Solde créditeur
ISP Digital SLU		(4 667 264)
ISP	7 260	(201 275)
ISP (pour la fiscalité des entreprises Groupe fiscal)		(256 628)
Communication sur la forme	3 335	
Total des entreprises du groupe	10 595	(5 125 167)

18.3) Transactions avec les parties liées

Les détails des transactions entre parties liées au cours de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022 sont les suivants :

- Au cours de l'exercice 2023, les transactions entre parties liées sont les suivantes :

Entreprise liée (31 décembre 2023)	ISP	ISP Digital SLU	Tagsonomy SL
Vente			
Achats			
Services fournis	5 600		197 288
Services reçus	(43 703)		(400 000)
Revenus financiers			14 531
Charges financières		(222 007)	
Total	(38 103)	(222 007)	(188 181)

- Au cours de l'exercice 2022, les transactions entre parties liées sont les suivantes :

Société apparentée (31 décembre 2022)	ISP	ISP Digital SLU	Communication sur la forme
Vente			
Achats			
Services fournis	6 000		2 756
Services reçus	(50 000)		
Revenus financiers			
Charges financières		(84 562)	
Total	(44 000)	(84 562)	2 756

18.4) Soldes et transactions avec les administrateurs et les cadres supérieurs

Les montants reçus par le conseil d'administration ou les cadres supérieurs sont détaillés ci-dessous :

Cadres supérieurs		
	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	1 342 556	2 027 925
Total	1 342 556	2 027 925

L'AGM du 22/06/2023 a approuvé la rémunération du conseil d'administration avec un montant maximum de 1 500 000 euros pour l'exercice 2023. En 2021, l'AGM du 23/06/2022 a approuvé la rémunération du conseil avec un montant maximum de 1 750 000 euros.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, il n'y a pas d'engagements pour des compléments de pension, de garanties ou de sûretés accordées en faveur du Conseil d'administration.

Autres informations concernant le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la société et les personnes qui leur sont liées, visées à l'article 231 de la loi sur les sociétés de capitaux, ne se sont pas trouvés en situation de conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de l'article 229.

Cependant, l'administrateur Fernando Rodés a notifié aux fins de l'article 229 de la LSC qu'il détient des participations significatives dans ISPD Network, S.A. et Tagsonomy, S.L. et qu'au cours de l'exercice 2023, les relations contractuelles suivantes ont été établies entre les deux sociétés aux conditions du marché et dans l'intérêt de la Société et qu'au cours de l'exercice 2023, les relations contractuelles suivantes sont nées entre les deux sociétés aux conditions du marché et dans l'intérêt de la Société : (a) Contrat de prestation de services en date du 19 décembre 2023 par lequel Tagsonomy, S.L. fournit des services d'intelligence artificielle relatifs à divers projets pour un montant total de 400 000 euros (et en février 2024, un contrat-cadre a été signé pour soutenir la contractualisation de nouveaux projets) ; (b) Ligne de crédit d'un montant maximum de 750 000 euros accordée par ISPD Network, S.A. pour un montant total de 400 000 euros (et en février 2024, un contrat-cadre a été signé pour soutenir la contractualisation de nouveaux projets) ; (c) Ligne de crédit d'un montant maximum de 750 000 euros accordée par ISPD Network, S.A. pour un montant total de 400 000 euros. (c) ISPD Network, S.A. a également fourni à Tagsonomy, S.L. un certain nombre de

services d'aide à la gestion et de gestion de projets, pour un montant total de 750 000 euros, accordé par ISPD Network, S.A. à Tagsonomy, S.L. le 20 septembre 2023 (novation le 15 décembre 2023) ; et (d) ISPD Network, S.A. a également fourni à Tagsonomy, S.L. un certain nombre de services d'aide à la gestion et de gestion de projets. La société a fourni à Tagsonomy, S.L., divers services de gestion et de soutien administratif, y compris un soutien financier, informatique, en matière de ressources humaines, de marketing et juridique, ainsi que l'utilisation d'un espace de bureau et tous les services connexes (électricité, wifi, climatisation, fournitures de bureau, nettoyage, sécurité, accès aux parties communes, etc.), d'une valeur d'environ 195 000 euros. Ces services se poursuivent en 2024.

NOTE 19. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées est le suivant :

	31/12/2023	31/12/2022
Direction		12,2
Administration		18,5
Commercial	0	0
Production		10
Marketing		8
Techniciens	1	0
		49

Le nombre de membres du conseil d'administration et de personnes employées à la fin des périodes, réparti par catégorie professionnelle, est le suivant :

	31/12/2023			31/12/2022	
	Hommes	Femmes	Autres	Hommes	Femmes
Direction			0		
Administration			1	5	
Commercial	0	0	0	0	0
Production		5	0	5	5
Marketing			0		5
Techniciens	1	0	0	0	0
		31	1		30

Les honoraires pour l'audit des comptes annuels individuels au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à un total de 14 625 euros (14.300 euros pour l'exercice 2022).

Aux fins des dispositions de la deuxième disposition additionnelle de la loi 31/2014 du 3 décembre modifiant la loi sur les sociétés de capitaux et conformément à la résolution du 29 février 2016 de l'Institut espagnol de comptabilité et d'audit, un détail du délai moyen de paiement aux fournisseurs, du ratio des transactions payées, du ratio des transactions en attente de paiement, du total des paiements effectués et du total des paiements en attente est inclus ci-dessous :

	31/12/2023	31/12/2022
	Jours	Jours
Délai moyen de paiement des fournisseurs	66,18	40,46
Ratio des transactions payées	50,68	39,79
Ratio des transactions en cours	60,36	45,46
	Montant (EUR)	Montant (EUR)
Total des paiements effectués	4 239 183	4 228 956
Total des paiements en cours	1 008 392	565 206

	2023	2022
Volume des factures payées dans le délai légal	3 397 367	3 246 835
Nombre de factures payées dans le délai légal	2022	1034
Pourcentage du volume de factures payées dans le délai légal par rapport au volume total de factures payées (%)	80%	77%
Pourcentage du nombre de factures payées dans le délai légal par rapport au nombre total de factures payées (%)	92%	75%

NOTE 20. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

B2 MARKETPLACE ECOMMERCE GROUP S.L. :

Le 7 octobre 2019, la Société a acquis 51% des actions de B2MarketPlace, S.L. pour un prix de 254 240 euros, en payant ce montant intégralement à la contrepartie le 7 octobre 2019. Cette société a été consolidée par intégration globale à partir de cette date.

Le 4 juillet 2021, la Société a acquis 10% supplémentaires du capital social de B2MarketPlace, S.L. pour un prix de 153 224 euros, obtenant ainsi 61% des actions de la société.

La société B2MarketPlace, S.L., est domiciliée au 13C, rue Apolonio Morales. L'activité principale de l'entreprise est l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques.

La société et les actionnaires vendeurs se sont octroyés mutuellement des options d'achat et de vente inconditionnelles sur les actions de la société pour les 49 % restants du capital social de la société, exerçables au cours de la même période et pour le même montant. Les options susmentionnées sont basées sur un prix variable en fonction de paramètres liés aux performances de la société en 2020, 2021 et 2022. Le prix de vente est soumis à la réalisation de certaines conditions de permanence par les vendeurs.

Sur la base des normes internationales d'information financière et de l'existence d'options croisées d'achat et de vente pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation ne donnant pas le contrôle, en application des dispositions de l'IAS 32 *Instruments financiers : présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à une autre entité est un passif financier.

Conformément à la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises, la société peut, pendant une période d'un an à compter de la date d'acquisition, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétrospectivement les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'évaluation des montants comptabilisés à cette date. Cette réévaluation a été achevée en 2020. Le montant que la Société a comptabilisé au 31 décembre 2022 en tant que passif financier était la meilleure estimation à cette date du montant qu'ISPD Network, SA s'attendait à payer, et la juste valeur de ce passif financier, d'un montant total de 393 681 euros comptabilisé dans les "Autres passifs courants", était de 393 681 euros en 2022.

Le 30 juin 2023, une option d'achat des 39% restants du capital social de B2MarketPlace, S.L. a été exercée et une somme de 356 760 euros a été versée pour ce pourcentage, qui s'est matérialisé en juillet 2023. Suite à l'exercice de cette option sur le capital social de la société, ISPD Network détient 100% des actions de cette société.

HAPPYFICATION :

Le 15 septembre 2021, l'entreprise a acquis la société technologique américaine Happyfication. Cette société, basée à New York, aide les spécialistes du marketing à mieux comprendre les décisions de leurs clients dans l'environnement de marché actuel, grâce à l'utilisation de l'intelligence des données et du marketing cognitif. Pour ce faire, Happyfication relie les canaux on et off d'une manière qui facilite la transparence opérationnelle grâce à une plateforme unique de connexion, d'activation et de mesure.

L'acquisition de Happyfication permettra également au groupe d'offrir aux marques de nouveaux moyens de planifier et d'exécuter des expériences en ligne et hors ligne pour établir un lien avec les clients.

Cet achat renforcera la capacité d'analyser et de localiser les audiences omnicanales et d'obtenir des informations sur leur comportement. Grâce à son intégration dans les solutions de marketing, Happyfication peut offrir des avantages différentiels tels que :

- Planification et exécution des médias conçues pour un avenir sans cookies tiers.
- Ciblage avancé de l'audience qui va au-delà des données relatives à l'appareil pour inclure les données de recherche et les données contextuelles.
- Rapports interactifs permettant aux utilisateurs de consulter des rapports hebdomadaires sur l'efficacité des campagnes et les modèles d'attribution.

Conformément à la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises, la société peut, pendant la période d'un an à compter de la date d'acquisition, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'évaluation des montants comptabilisés à cette date. Cette réévaluation a été achevée en 2022. Le montant qu'ISPD Network, SA a comptabilisé au 31 décembre 2023 en tant que passif financier est la meilleure estimation à cette date du montant qu'il s'attend à payer, et la juste valeur de ce passif financier s'élève à 93 156 euros (147 695 euros en 2022). Pour plus d'informations, voir la note 10.

RAPPORT DE GESTION**ISPD NETWORK, S.A.****RAPPORT DE GESTION CORRESPONDANT À L'EXERCICE 2023****Messieurs les Actionnaires****Exercice 2023****SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET RÉSULTATS D'ISPD NETWORK, S.A., AU LONG DE
L' EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023****1. Chiffre d'affaires et résultats pour l'exercice 2023**

Pour l'exercice 2023, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 8,2 millions d'euros (8,4 millions d'euros en 2022) et le résultat de l'exercice a été une perte de 398 046 euros. Le résultat de l'exercice 2022 était une perte de 142 990 euros.

Prévisions

La majeure partie des investissements dans les nouveaux systèmes technologiques - outils d'automatisation, outils de cybersécurité et systèmes de planification stratégique basés sur l'IA - a été réalisée au cours du premier semestre 2023. Une fois mis en œuvre, la société s'attend à ce que les bénéfices soient maintenus, malgré l'augmentation du chiffre d'affaires. D'ici 2024, l'objectif est de poursuivre le rythme de croissance et de surperformer le marché mondial, grâce à une offre adaptée aux nouveaux besoins des marques et à une présence significative dans les géographies les plus dynamiques.

2. Mention sur la déclaration d'informations non financières (IFN)

ISPD Network, S.A., conformément aux dispositions des articles 262.5 de la LSC et 49.6 du Code du Commerce, est exemptée de présenter la Déclaration d'Information Non Financière, car l'information correspondante est incluse dans la Déclaration d'Information Non Financière de Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L., qui fait partie du rapport de gestion.

3. Chiffres d'affaires des entreprises investies pour l'exercice 2023

En euros :

	Chiffre d'affaires net
ISPD NETWORK, S.A.	8 221 030
Mamvo Performace S.L.U.	1 187 410
Responsable marketing	1 443 591
Rebold Marketing SLU	5 612 059
Antevenio Media	0
Rocket PPC	637 391
B2M	2 446 607
Happyfication	898 943
Antevenio Publicité	427 176
Rebold Italie	4 375 427
Antevenio France	0
Antevenio Argentine	9 561
Antevenio Mexique	4 287 040
Rebold Communication SLU	8 632 906
Accès au Mexique	0
Accès Colombie	6 853 805
Digilant Colombie	0
Digilant INC	69 522 189
Digilant Pérou	1 063 877
Dglnt SA de CV	33 850 904
Filipides Services	0
Services Digilant	0
Blue Digital	6 494 139
Digilant Chili	52 810
Médias bleus	359 061
Accès au Panama	0
Rebold Panama	144 629

4. Faits marquants de l'exercice 2023

4.1 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

B2 MARKETPLACE ECOMMERCE GROUP S.L. :

Le 7 octobre 2019, la Société a acquis 51% des actions de B2MarketPlace, S.L. pour un prix de 254 240 euros, payant ce montant intégralement à la contrepartie le 7 octobre 2019. Cette société a été consolidée par intégration globale à partir de cette date.

Le 4 juillet 2021, ISPD Network, SA a acquis 10% supplémentaires du capital social de B2MarketPlace, S.L. pour un prix de 153 224 euros, obtenant ainsi 61% des actions de la société.

L'entreprise détenue B2MarketPlace, S.L., est domiciliée au 13C Apolonio Morales Street. L'activité principale de l'entreprise est l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques.

La société et les actionnaires vendeurs se sont octroyés mutuellement des options d'achat et de vente inconditionnelles sur les actions de la société pour les 39 % restants du capital social de la société, exerçables au cours de la même période et pour le même montant. Les options susmentionnées sont basées sur un prix variable en fonction de paramètres liés aux performances de la société en 2020, 2021 et 2022. Le prix de vente est soumis à la réalisation de certaines conditions de permanence par les vendeurs.

Sur la base des normes internationales d'information financière et de l'existence d'options croisées d'achat et de vente pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation ne donnant pas le contrôle, en application des dispositions de l'*IAS 32 Instruments financiers : présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à une autre entité est un passif financier.

Conformément à la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises, la société peut, pendant la période d'un an à compter de la date d'acquisition, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétrospectivement les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'évaluation des montants comptabilisés à cette date. Cette réévaluation a été achevée en 2020. Le montant que la société a comptabilisé au 31 décembre 2022 en tant que passif financier correspondait à la meilleure estimation du montant que l'on s'attendait à payer à cette date. La juste valeur de ce passif financier est un montant total de 393 681 euros comptabilisé sous la rubrique "Autres passifs courants".

Le 30 juin 2023, , une option d'achat des 39% restants du capital social de B2MarketPlace, S.L. a été exercée et une somme de 356 760 euros a été versée pour ce pourcentage, qui s'est matérialisé en juillet 2023. Suite à l'exercice de cette option sur le capital social de la société, ISPD Network détient 100% des actions de cette société.

HAPPYFICATION :

Le 15 septembre 2021, l'entreprise a acquis la société technologique américaine Happyfication. Cette société, basée à New York, aide les spécialistes du marketing à mieux comprendre les décisions de leurs clients dans l'environnement de marché actuel, grâce à l'utilisation de l'intelligence des données et du marketing cognitif. Pour ce faire, Happyfication relie les canaux on et off d'une manière qui facilite la transparence opérationnelle grâce à une plateforme unique de connexion, d'activation et de mesure.

L'acquisition de Happyfication permettra également à l'entreprise d'offrir aux marques de nouveaux moyens de planifier et d'exécuter des expériences en ligne et hors ligne pour établir un lien avec les clients.

Cet achat renforcera la capacité d'analyser et de localiser les audiences omnicanales et d'obtenir des informations sur leur comportement. Grâce à son intégration dans les solutions de marketing, Happyfication peut offrir des avantages différentiels tels que :

- Planification et exécution des médias conçues pour un avenir sans cookies tiers.
- Ciblage avancé de l'audience qui va au-delà des données relatives à l'appareil pour inclure les données de recherche et les données contextuelles.

- Rapports interactifs permettant aux utilisateurs de consulter des rapports hebdomadaires sur l'efficacité des campagnes et les modèles d'attribution.

Conformément à la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", la société peut, pendant une période d'un an à compter de la date d'acquisition, réévaluer ce passif financier en ajustant rétrospectivement les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient eu une incidence sur l'évaluation des montants comptabilisés à cette date. Cette réévaluation a été achevée en 2023. Le montant que la Société a comptabilisé au 31 décembre 2023 en tant que passif financier est la meilleure estimation à cette date du montant qu'elle s'attend à payer, et la juste valeur de ce passif financier s'élève à 93.156 euros (147.695 euros en 2022). Pour plus d'informations, voir la note 10.

- **Autres regroupements d'entreprises**

En ce qui concerne **Blue Digital Servicios de Marketing, S.A.**, la société a procédé en 2022 au paiement différé dérivé de l'acquisition du contrôle de la société pour un montant de 222 milliers d'euros.

En ce qui concerne **DgInt S.A de CV**, au cours de l'année 2022, le montant de l'investissement dans cette société a été augmenté à la suite d'une opération de capitalisation de la dette pour un montant de 4 318 431 €.

En ce qui concerne **Acceso Colombia, S.A.**, en 2023, le montant de l'investissement dans cette société a été augmenté à la suite d'une opération de capitalisation de la dette pour un montant de 571 566 €.

4.2 RESTRUCTURATION DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

Dans le prolongement des décisions de restructuration de l'entreprise prises au cours des années précédentes, la société a décidé que les services de marketing par courrier électronique et de gestion de bases de données, ainsi que leurs coûts associés, qui étaient jusqu'à présent fournis par Rebold Marketing S.L.U., seront fournis - sans modification des conditions ou de la qualité du service - par la nouvelle société récemment constituée Antevenio Media SLU à partir du début de 2024, en récupérant une marque dont la connaissance et le prestige sont profondément enracinés dans le secteur de la publicité.

4.3 ACTIONS PROPRES

La société a conclu un contrat avec la société Gilbert Dupont afin de favoriser, sans perturber le fonctionnement normal du marché et dans le strict respect de la réglementation boursière, la liquidité des transactions sur titres, la régularité des cours et d'éviter des variations qui ne seraient pas dues à la tendance du marché. ISPD Network, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth, s'est conformé à la réglementation de ce marché pour les opérations réalisées dans le cadre du présent contrat.

Le 23 décembre 2021, la société a acquis un total de 150 000 actions propres au prix de 3,80 euros, pour un montant total de 570 000 euros. Le 22 janvier 2022, un nouvel achat de 25 000 actions supplémentaires a été effectué au même prix unitaire pour un montant total de 95 000 euros, portant le montant total des actions propres au 31 décembre 2022 à 665 000 euros (570 000 euros au 31 décembre 2021), ce montant restant inchangé en 2023.

Information sur l'autorisation d'acquisition d'actions propres

Conformément aux dispositions des articles 146 et suivants de la loi espagnole sur les sociétés, le 16 juin 2022, l'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité l'autorisation et l'habilitation du Conseil d'administration afin que la Société, directement ou par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, puisse acquérir, à tout moment et aussi souvent qu'elle le jugera opportun, des actions de la Société, par tous les moyens autorisés par la loi, y compris par prélèvement sur les bénéfices de l'exercice et/ou les réserves non affectées, sous réserve des conditions suivantes :

- (a) Les acquisitions peuvent être réalisées directement par la Société ou indirectement par l'intermédiaire de ses sociétés dans les mêmes conditions que celles du présent accord.
- (b) Les acquisitions sont effectuées par achat et vente, échange ou toute autre transaction autorisée par la loi.
- (c) La valeur nominale des actions propres acquises directement ou indirectement par la société, ajoutée à celles déjà détenues par la société acquéreuse et ses filiales et, le cas échéant, par la société, ne peut dépasser dix (10) pour cent du capital souscrit.
- (d) Les acquisitions ne peuvent se faire à un prix supérieur à 15 euros ou inférieur à 1 euro par action.
- (e) Cette autorisation est accordée pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de l'adoption du présent accord.
- (f) Par suite de l'acquisition d'actions, y compris celles que la société ou la personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la société avait précédemment acquises et détenues en portefeuille, l'actif net résultant ne peut être réduit au-dessous du montant du capital social augmenté des réserves légalement ou statutairement indisponibles, le tout tel que prévu à l'article 146.1, lettre b), de la loi sur les sociétés de capitaux.

Il a été expressément indiqué que les actions acquises en vertu de cette autorisation peuvent être utilisées :

- (i) jusqu'à leur cession ou leur rachat ;
- (ii) à l'application des systèmes de rémunération visés à l'article 146.1, troisième alinéa, lettre a), de la loi sur les sociétés de capitaux, ainsi qu'à l'élaboration de programmes encourageant la participation au capital de la société, tels que, par exemple, la remise d'actions ou d'options sur actions, ou une rémunération indexée sur la valeur des actions ou d'autres instruments similaires, qui doivent être remis directement aux salariés ou aux

- administrateurs de la société, ou en conséquence de l'exercice des droits d'option qu'ils peuvent détenir ;
- (iii) d'assurer la liquidité de l'action, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ;
 - (iv) à l'acquisition d'actions ou de participations dans d'autres sociétés, auquel cas la limite visée au point c) ci-dessus est de cinq (5) pour cent.

Il a également été convenu de déléguer au conseil d'administration de la société, avec un pouvoir de substitution exprès, les pouvoirs relatifs à l'élaboration, la mise en œuvre, l'exécution et l'interprétation, le cas échéant, des conditions du plan de rémunération.

Plan d'options d'achat d'actions Digilant Inc

Chez Digilant Inc, des options sur actions ont été attribuées à certains employés dans le cadre d'un plan d'options sur actions de 2014. Le plan a été créé pour inciter les employés clés à stimuler la croissance de l'entreprise. Le plan autorisait l'émission d'options pour acquérir jusqu'à 3 333 333 actions. La période d'acquisition des droits, le nombre d'options attribuées et le prix d'exercice ont été déterminés dans les accords conclus avec chaque bénéficiaire. En juin 2023, la société a réglé le plan en récupérant les options auprès des quelques bénéficiaires restants à une juste valeur convenue et acceptée par les bénéficiaires.

4.4 EXPANSION INTERNATIONALE DE NOUVELLES UNITÉS COMMERCIALES

Tout au long de l'année 2021, l'unité commerciale Ecommerce, exploitée sous notre marque B2MarketPlace, a commencé son expansion internationale en Italie, au Mexique et aux États-Unis.

Cette internationalisation, qui a débuté fin 2021, s'est imposée comme une activité à croissance régulière en Italie au cours de l'année 2023, et devrait maintenir ses taux de croissance en 2024. Une fois la stratégie consolidée en Europe, elle devrait suivre la même tendance au Mexique, où le personnel et les investissements seront renforcés pour atteindre les objectifs fixés pour 2024.

5. PERSPECTIVES

En 2023, l'émergence des technologies basées sur l'IA marquera le début d'un changement de tendance dans le comportement des entreprises.

L'augmentation des capacités techniques des systèmes d'IA a entraîné une hausse de l'adoption de cette technologie dans tous les secteurs. Cette situation peut être perçue à la fois avec enthousiasme et inquiétude en raison de son impact potentiel sur la productivité, l'emploi et l'évolution de nouveaux profils professionnels.

L'entreprise considère que l'intelligence artificielle ouvre un large éventail d'opportunités commerciales dans différents secteurs et, par conséquent, son engagement s'est traduit par l'utilisation et le développement de l'IA pour l'automatisation intelligente des processus afin de réduire les coûts d'exploitation, de disposer de processus permettant de comprendre chaque client et de lui offrir des expériences personnalisées en temps réel et de prendre des décisions en traitant un grand volume d'informations afin d'en extraire des informations exploitables.

Notre solidité financière, la diversité de nos produits, l'adoption de l'IA comme valeur ajoutée à nos processus et à nos propositions, les investissements réalisés au cours des années précédentes et de l'année en cours, ainsi que les processus d'intégration mis en œuvre, nous permettent d'envisager un renforcement de notre leadership et de continuer à gagner des parts de marché. Cependant, nos perspectives de croissance tiennent compte de la tendance à la hausse des prix, de l'augmentation des taux d'intérêt et de la situation macroéconomique dans chacun des pays où nous opérons.

6. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles du réseau ISPD au cours de l'année 2023 correspondent à :

Les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 98 428 EUR (106 382 EUR en 2022) de nouvelles acquisitions, principalement en raison de l'effet de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

En ce qui concerne les acquisitions d'immobilisations incorporelles, en 2023, il y a des acquisitions de 975 768 euros (745 458 euros en 2022), dont la plupart concernent des développements technologiques qui sont soit en phase de développement à la fin de 2023, soit passés à l'état de développements achevés au cours de l'année. Dans une moindre mesure, en raison des droits de propriété industrielle (marques).

7. RISQUES

Les principaux risques et incertitudes auxquels ISPD Network pourrait être confronté sont les suivants :

Risque de taux d'intérêt

L'entreprise est financée par des prêts CDTI, dont la partie non remboursable est assortie de taux fixes très bas, par des financements internes dont les taux d'intérêt sont fixes, par des financements avec des prêts ICOS, dont la plupart ont des taux d'intérêt fixes et ne sont donc pas soumis à la volatilité à la hausse du marché, et par des polices courantes dont l'utilisation est limitée au court terme, et donc peu exposée à la variabilité de l'Euribor.

Risque de change

Le financement des actifs à long terme libellés dans des monnaies autres que l'euro est recherché dans la même monnaie que celle dans laquelle l'actif est libellé. C'est notamment le cas lors de l'acquisition de sociétés dont les actifs sont libellés dans des monnaies autres que l'euro.

Le risque de change provient essentiellement des ventes en devises, principalement en dollars américains et en pesos mexicains. Les gains/pertes de change nets se traduisent par un gain de change net de 164 336 euros au 31 décembre 2023 et un gain de change net de 715 099 euros au 31 décembre 2022.

Risque de liquidité

La situation générale des marchés financiers, et notamment du marché bancaire, au cours des derniers mois a été particulièrement défavorable pour les demandeurs de crédit, bien que la société ait été en mesure de faire face à la crise. a été a pu recourir à l'aide gouvernementale 2020 (prêts ICO) décrite dans la note 2 pour réduire le risque de liquidité compte tenu de la situation.

Cliquez ici pour saisir le texte.

La société accorde une attention permanente à l'évolution des différents facteurs qui peuvent contribuer à résoudre les crises de liquidité et, en particulier, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

En particulier, nous pouvons résumer les points qui font l'objet de la plus grande attention :

Liquidité des actifs monétaires : le placement des excédents est toujours effectué à très court terme et hautement disponible. Au 31 décembre 2023, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 11 720 904 € (31 décembre 2022 : 18 964 822 €).

À la fin de l'année 2023 et dans le but de financer des projets d'investissement, des options de financement ont été conclues avec Cofides, qui deviendront effectives au cours de l'année 2024. En Amérique latine, les emprunts ont été augmentés pour couvrir d'éventuels besoins de liquidités en Colombie.

Endettement : la société maintient les niveaux d'endettement des années précédentes avec un effet de levier qui permet la viabilité de l'entreprise à moyen et long terme.

Le fonds de roulement est négatif au 31 décembre 2023 à hauteur de 207 539 (5 439 832 euros au 31 décembre 2022).

La société utilise les informations analytiques disponibles pour calculer le coût de ses produits et services, ce qui l'aide à revoir ses besoins de trésorerie et à optimiser le rendement de ses investissements. La société revoit ses DSO et DPO afin d'optimiser ses besoins immédiats de trésorerie. La société prend en considération les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de préparation de ces états financiers consolidés, comme décrit dans la note 10.

Risque de crédit

La société n'a pas de concentration significative de risque de crédit, l'exposition étant répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients.

Les principaux actifs financiers de la société sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales et autres créances, et les investissements, qui représentent l'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux actifs financiers.

L'entreprise surveille en permanence la qualité de crédit de ses clients en mesurant leur solvabilité. Dans la mesure du possible, des notations et/ou des rapports externes sur les clients sont obtenus et utilisés. La politique de l'entreprise consiste à ne traiter qu'avec des contreparties solvables. Les conditions de crédit varient de 30 à 90 jours. Les conditions de crédit négociées avec les clients sont soumises à un processus d'approbation interne qui tient compte de la cote de crédit. Le risque de crédit permanent est géré par un examen régulier de l'analyse de l'ancienneté, ainsi que des limites de crédit par client.

Les débiteurs commerciaux se composent d'un grand nombre de clients dans divers secteurs et zones géographiques.

L'exposition maximale au risque de crédit de est égale à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans le bilan à la date du bilan, moins la dépréciation cumulée de ces actifs à la date du bilan. Les pertes de valeur sur les actifs financiers et les actifs contractuels comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice sont décrites dans la note correspondante.

Concurrence en matière de risques

ISPD Network se trouve sur un marché en constante évolution avec des taux de croissance élevés. Malgré l'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché, la société s'appuie sur son expérience de plus de vingt ans, ainsi que sur sa position et sa réputation établies, pour conserver sa position de leader.

L'entreprise a également élargi ses services au fil des ans grâce à des acquisitions et à l'intégration d'autres entreprises, telles que Rebold. Cela lui a permis de diversifier son offre et d'améliorer la qualité de ses services. En conséquence, la société est convaincue qu'elle continuera à occuper une position de leader sur le marché.

ISPD Network s'appuie sur son expérience, sa réputation, l'expansion de ses services et sa qualité pour maintenir sa position de leader malgré la concurrence sur un marché en constante évolution et en pleine croissance.

Dépendance à l'égard du risque Clients et fournisseurs

Le risque de dépendance à l'égard des clients et des fournisseurs est limité, car aucun d'entre eux ne représente un poids significatif dans le chiffre d'affaires ou ne fait l'objet de contrats à très long terme.

Les clients comprennent des agences médias qui, à leur tour, travaillent avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance à l'égard des clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible puisque les services fournis par ces sociétés sont offerts par d'autres acteurs concurrents et qu'ils pourraient offrir les mêmes services à ISPD Network.

Aux États-Unis, le risque potentiel lié aux fournisseurs a été atténué par l'arrêt de la collaboration avec notre principal fournisseur de DSP, Media Math. Au lieu de cela, nous avons exploré diverses alternatives pour ce service.

Personnes clés en matière de risques

L'un des principaux atouts du réseau Réseau ISPD est d'avoir pu constituer une équipe de personnes clés et de responsables occupant des postes stratégiques au sein de la Société.

Risque lié au traitement des données à caractère personnel

ISPD Network effectue des activités de traitement de données personnelles dans le cours normal de ses activités, à la fois en tant que contrôleur de données et processeur de données.

ISPD Network est profondément conscient de l'importance des réglementations concernant les données personnelles, la vie privée et les communications commerciales, et consacre des ressources et des efforts considérables pour parvenir à un scénario de conformité maximale.

Le cadre réglementaire affectant les activités de l'entreprise et son fonctionnement est constitué des règlements suivants :

- Règlement (UE) 2017/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2017 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).
- Loi organique 3/2018 du 5 décembre sur la protection des données personnelles et la garantie des droits numériques et décret législatif du 30 juin 2003, n.196, mis à jour en tant que "Codice in materia di protezione dei dati personali" en Italie.
- Loi 34/2002, du 11 juillet, sur les services de la société de l'information et le commerce électronique.
- Guides, lignes directrices et autres documents pertinents publiés par l'Agence espagnole de protection des données (AEPD), la CNIL, le Garante della Privacy et le Comité européen de protection des données (CEPD).
- Loi 34/1988 du 11 novembre 1988 sur la publicité générale.
- Dispositions réglementaires spécifiques et réglementations applicables à la publicité (telles que la circulaire 1/2022 du 10 janvier de la Commission nationale du marché des valeurs mobilières relative à la publicité pour les crypto-actifs présentés comme un objet d'investissement ou la circulaire 1/2023 relative à la protection des données personnelles et de la vie privée à l'égard des communications non sollicitées, y compris le droit de ne pas recevoir d'appels non sollicités de la part de l'AEPD, entre autres).
- la législation applicable aux États-Unis (telle que la loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs - CCPA-) et dans divers pays d'Amérique latine où elle est présente.

ISPD Network a mis en œuvre des processus et déployé des procédures pour se conformer aux réglementations actuelles et applicables, en tenant compte également des réglementations dont l'approbation est imminente, grâce à la création et à la mise en œuvre d'un système de gestion de la confidentialité (PMS) et à son contrôle et à sa gestion continue par l'équipe juridique et de protection de la vie privée.

ISPD Network dispose d'un DPD interne dûment nommé pour ses sociétés européennes, qui exerce son activité dans le cadre du règlement, en prodiguant des conseils en rapport avec le règlement et en menant et en gérant des activités de conformité.

ISPD Network est conscient de la réglementation croissante qui affecte les activités de marketing numérique et maintient donc une consultation externe avec Deloyers pour promouvoir la conformité réglementaire, développer des projets tels que le privacy by design ou le Privacy Impact Assessment, aider à la gestion des droits des personnes concernées et collaborer en cas d'incident, entre autres tâches, dans le cadre des entreprises européennes.

Le système de gestion de la protection de la vie privée est structuré par un organisme de réglementation, une équipe consolidée, des systèmes de rapports réguliers sur les risques et l'utilisation d'une plateforme technologique de gestion de la protection de la vie privée réputée, OneTrust.

8. PERSONNEL

Le nombre moyen de personnes employées par l'entreprise en 2023 est de 54, et de 49 en 2022. En 2023 comme en 2022, la proportion de femmes est majoritaire, représentant 55% en 2023 et 61% en 2022.

9. DISTRIBUTION DU CAPITAL

Les actionnaires détenant une participation directe ou indirecte dans le capital social aux 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants :

	Nombre d'actions	Participation (en %)
ISP Digital, S.L.U.	14 407 750	96,75%
Flottement libre	308 512	2,07%
Actions propres	175 000	1,18%
Total	14 891 262	100,00%

Le 23 décembre 2021, la société a acquis un total de 150 000 actions propres au prix de 3,80 euros, pour un montant total de 570 000 euros. Le 22 janvier 2022, un nouvel achat de 25 000 actions supplémentaires a été effectué au même prix unitaire pour un montant total de 95 000 euros, portant le montant total des actions propres au 31 décembre 2022 à 665 000 euros (570 000 euros au 31 décembre 2021), ce montant restant inchangé en 2023.

La société a conclu un contrat avec Gilbert Dupont afin de favoriser, sans perturber le fonctionnement normal du marché et dans le strict respect de la réglementation boursière, la liquidité des transactions sur le titre, la régularité du cours et d'éviter des variations qui ne seraient pas dues à la tendance du marché. ISPD Network, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth, s'est conformé à la réglementation de ce marché pour les opérations réalisées dans le cadre du présent contrat.

Soldes et transactions avec les administrateurs et les cadres supérieurs

Les montants accumulés par les membres du conseil d'administration ou de la direction générale, tous postes confondus, sont les suivants :

	Cadres supérieurs	
	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	1 342 556	2 027 925
Total	1 342 556	2 027 925

Aux 31 décembre 2023 et 2022, il n'y a pas d'engagements pour des compléments de pension, de garanties ou de sûretés accordées en faveur du Conseil de direction, ni de crédits ou d'avances accordés à ce dernier.

Autres informations concernant le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la société et les personnes qui leur sont liées, visées à l'article 231 de la loi sur les sociétés de capitaux, ne se sont pas trouvés en situation de conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de l'article 229.

Cependant, l'administrateur Fernando Rodés a notifié aux fins de l'article 229 de la LSC qu'il détient des participations significatives dans ISPD Network, S.A. et Tagsonomy, S.L. et qu'au cours de l'exercice 2023, les relations contractuelles suivantes ont été établies entre les deux sociétés aux conditions du marché et dans l'intérêt de la Société et qu'au cours de l'exercice 2023, les relations contractuelles suivantes sont nées entre les deux sociétés aux conditions du marché et dans l'intérêt de la Société : (a) Contrat de prestation de services en date du 19 décembre 2023 par lequel Tagsonomy, S.L. fournit des services d'intelligence artificielle relatifs à divers projets pour un montant total de 400 000 euros (et en février 2024, un contrat-cadre a été signé pour soutenir la contractualisation de nouveaux projets) ; (b) Ligne de crédit d'un montant maximum de 750 000 euros accordée par ISPD Network, S.A. pour un montant total de 400 000 euros (et en février 2024, un contrat-cadre a été signé pour soutenir la contractualisation de nouveaux projets) ; (c) Ligne de crédit d'un montant maximum de 750 000 euros accordée par ISPD Network, S.A. pour un montant total de 400 000 euros.(c) ISPD Network, S.A. a également fourni à Tagsonomy, S.L. un certain nombre de

services d'aide à la gestion et de gestion de projets, pour un montant total de 750 000 euros, accordé par ISPD Network, S.A. à Tagsonomy, S.L. le 20 septembre 2023 (novation le 15 décembre 2023) ; et (d) ISPD Network, S.A. a également fourni à Tagsonomy, S.L. un certain nombre de services d'aide à la gestion et de gestion de projets. La société a fourni à Tagsonomy, S.L., divers services de gestion et de soutien administratif, y compris un soutien financier, informatique, en matière de ressources humaines, de marketing et juridique, ainsi que l'utilisation d'un espace de bureau et tous les services connexes (électricité, wifi, climatisation, fournitures de bureau, nettoyage, sécurité, accès aux parties communes, etc.), d'une valeur d'environ 195 000 euros. Ces services se poursuivent en 2024.

10. ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2023, divers projets ont été poursuivis, dont les suivants :

Mamvo Performance S.L. Projet de plateforme Oliva

Au cours de l'année 2022, l'entreprise a présenté au Centre pour le développement des technologies industrielles (CDTI) une demande de subvention pour collaborer au développement de ce projet de recherche et développement. L'objectif du projet est de concevoir et de développer une architecture d'acquisition et d'enrichissement des données, permettant l'intégration des modules actuels de valeur disponibles dans MAMVO tout en développant d'autres nécessaires à la construction de la plateforme prototype avec l'extraction d'intelligence à partir des données. Cette solution permettra de répondre aux besoins du marché de manière rapide et flexible, de résoudre des problèmes qui nécessitent actuellement un travail artisanal, ainsi que d'aborder des questions qui ne sont pas encore résolues en raison de la complexité de l'extraction d'informations.

Le montant total de l'aide accordée est de 832 498 euros, ce qui correspond à 69,53% du budget du projet, avec une tranche non remboursable de 183 150 euros et une autre tranche de 649 349 euros remboursable sous forme de prêt à un taux d'intérêt annuel de 3,337%. Le paiement a été reçu le 28/06/2023 pour un montant total de 250 000 euros, dont 55 000 euros ont été imputés en tant que subvention et 195 000 euros en tant que prêt.

Au cours de l'exercice 2023, ce projet a été prolongé, élargissant sa portée et son développement, principalement grâce à la collaboration de partenaires externes.

ISPD Network S.A. Projet Firefly

En complément du projet olive présenté à Mamvo, ISPD Network SA a développé une plateforme de données de diffusion pour optimiser l'organisation et les structures des audiences et des médias sur une plateforme à 360 degrés.

ISPD Network S.A. Projet d'outils pour l'avenir

Au cours de l'année 2023, les services de Tagsonomy S.L. (DIVE) ont été contractés pour le développement d'un produit numérique basé sur l'IA, le projet "Future Tools". Il s'agit d'un projet clé en main composé de quatre simulateurs qui permettront de mesurer l'impact de la proposition de valeur d'ISPD sur le P&L de ses clients actuels et futurs. Ce produit donnera un avantage concurrentiel clair aux dirigeants lors des actions commerciales. La dépense finale en 2023 pour ce projet est de 400 000 euros.

PRÉPARATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE GESTION

Conformément à la réglementation commerciale en vigueur, le Conseil d'administration d'**ISPD Network, S.A.** a préparé les comptes annuels et le rapport des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui comprennent les feuilles 1 à 65 ci-jointes.

Madrid, 27 mars 2024
Le conseil d'administration

D. Fernando Rodés Vilá
Président du conseil d'administration

M. Juan Rodés Miracle
Secrétaire

Monsieur Jordi Ustrell Rivera
Conseiller

Mme Andrea Monge Rodríguez
Conseiller

D. Vincent Bazi
Conseiller

D. Richard Pace
Conseiller